



## COMITE DU DEVELOPPEMENT

(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
transfert de ressources réelles aux pays en développement)



DC2005-0015  
12 septembre 2005

### **L'INFRASTRUCTURE ET LA BANQUE MONDIALE**

Vous trouverez ci-joint, en vue de la réunion du Comité du développement prévue pour le 25 septembre 2005, un document intitulé « L'infrastructure et la Banque mondiale ».

\* \* \*

**L'INFRASTRUCTURE  
ET LA BANQUE MONDIALE :  
RAPPORT D'ETAPE**

**VICE-PRESIDENCE INFRASTRUCTURE  
BANQUE MONDIALE**

**6 SEPTEMBRE 2005**

## Sigles et acronymes

ABR	Aide basée sur les résultats
AFR	Afrique subsaharienne
APL	Prêt-programme évolutif
BAD	Banque asiatique de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CAS	Stratégie d'aide-pays
CEI	Communauté des États indépendants
DFID	Ministère britannique du développement international
DPL	Prêt à l'appui de la politique de développement
EAP	Asie de l'Est et Pacifique
ECA	Europe de l'Est et Asie centrale
EITI	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
ESMAP	Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GPOBA	Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats
IFI	Institution financière internationale
JBIC	Banque du Japon pour la coopération internationale
LCR	Amérique latine et Caraïbes
MNA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement pour le Millénaire
OPCS	Politique opérationnelle et services aux pays
PAI	Plan d'action pour l'infrastructure
PER	Examen des dépenses publiques
PIB	Produit intérieur brut
PPIAF	Mécanisme consultatif pour la prestation de services d'infrastructure dans le cadre de partenariats publics-privés
PPM	Programmes et partenariats mondiaux
PPP	Partenariat public-privé
PRSC	Crédit à l'appui de la stratégie de réduction de la pauvreté
REDI	Conjoncture économique et infrastructures
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAR	Région Asie du Sud
SWAp	Approche de portée sectorielle
TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
WSP	Programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement

# L'INFRASTRUCTURE ET LA BANQUE MONDIALE : RAPPORT D'ETAPE

## TABLE DES MATIERES

Résumé analytique .....	i
I. Besoins d'infrastructure des pays en développement .....	1
II. Principaux points relatifs aux infrastructures dans les régions .....	5
Africa (AFR) .....	7
East Asia and the Pacific (EAP).....	8
Eastern Europe and Central Asia (ECA).....	9
Latin America and the Caribbean (LCR) .....	10
Middle East and North Africa (MNA) .....	11
South Asia (SAR).....	12
III. The Bank's Infrastructure Business .....	13
Infrastructure Action Plan (IAP) .....	13
Infrastructure Business Going Forward.....	19
Meeting New Needs: Regional Projects and Sub-national Support .....	26
IV. Unlocking Public and Private Investment for Infrastructure .....	28
Fiscal Dimensions of Expanding Public Investment in Infrastructure .....	28
Scaling-up Private Funding via Better Leveraging .....	31
V. Managing for Results.....	34
VI. Conclusion .....	36

### Boxes

Box 1: Indicateurs des infrastructures de base .....	3
Box 2: L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives .....	5
Box 3: Urbanisation et dégradation de l'environnement : l'évolution de la demande d'infrastructures.....	6
Box 4: Engagements de financements annuels au titre de l'infrastructure Ex. 02 à 05 (USD millions) .....	15
Box 5: Catastrophes naturelles et efforts de reconstruction des infrastructures .....	17
Box 6: Une action collective pour l'Afrique .....	19
Box 7: Mise en valeur de sources d'énergie à faibles émissions de carbone .....	23
Box 8: Domaines possibles d'expansion des activités d'infrastructure.....	25
Box 9: le mécanisme de garantie partielle des risques au Pérou .....	32
Box 10: Exemples de mobilisation de capitaux permis par de récentes opérations du Groupe de la Banque mondiale (USD millions) .....	32
Box 11: Montage d'instruments du Groupe de la Banque mondiale : le projet d'électricité de Phu My .....	34

**Annexes**

Annexe A: L'Aide basée sur les résultats (ABR)..... 39  
Annexe B : Opérations de financement de la Banque dans l'Infrastructure, par secteur, Ex. 05..... 40  
Annexe C : Programmes et partenariats mondiaux pour l'Infrastructure..... 52  
Annexe D : État d'avancement des indicateurs pour l'infrastructure..... 56

# L'INFRASTRUCTURE ET LA BANQUE MONDIALE : RAPPORT D'ETAPE

## RESUME ANALYTIQUE

### *Le contexte du développement*

1. L'infrastructure occupe une place centrale dans le programme de développement et contribue dans une mesure cruciale à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des ODM. Toutefois, les investissements dans l'infrastructure des pays en développement a nettement reculé au cours des dix dernières années, et cela qu'il s'agisse des investissements publics ou des investissements privés. La plupart des pays en développement sont donc maintenant confrontés à la nécessité de combler le retard considérable qu'ils ont pris dans le domaine de l'infrastructure, qui compromet la croissance et la réalisation des objectifs sociaux ainsi que d'autres objectifs de développement plus généraux. La Banque mondiale, quant à elle, doit relever le défi que constitue le rétablissement de son appui à ses clients au titre de la fourniture de services d'infrastructure. Le présent rapport, qui a été établi à la demande du Comité du développement<sup>1</sup>, a pour objet de faire le bilan général des progrès accomplis par la Banque en ce domaine, notamment en évaluant les implications budgétaires du rétablissement des investissements dans l'infrastructure au niveau requis pour assurer une croissance durable.

2. Tous les pays en développement, sans exception, ont des besoins à satisfaire au plan de l'accès à des services d'infrastructure de qualité, fiables et d'un coût abordable ; toutefois la nature de ce « déficit » d'infrastructure n'est pas la même partout. Dans les régions du monde à faible revenu, il existe une forte demande d'élargissement de l'accès à des services d'infrastructure de base tandis que les pays à revenu intermédiaire se préoccupent davantage de la qualité et de la fiabilité des services en raison de l'importance cruciale qu'ils revêtent pour le maintien de la croissance économique et la compétitivité. Pratiquement tous les pays se heurtent à obstacles à la fourniture de services plus efficaces, tels que les difficultés associées à la formulation de politiques de tarification appropriées, les tensions budgétaires, les carences des institutions publiques, et l'insuffisance des capacités requises pour que le secteur privé puisse participer à des opérations dans l'infrastructure. Pour s'assurer que les investissements perdureront, il faudra adopter des tarifs permettant de recouvrer le coût de la prestation de services efficaces ; il pourra toutefois être nécessaire, dans certains cas, de prévoir des subventions pour ramener le prix des services à un niveau plus abordable et, ce faisant, permettre une prestation équitable des services. L'amélioration de la gouvernance, notamment des cadres juridiques et réglementaires, et l'accroissement de la transparence, ainsi que le renforcement des capacités à différents niveaux des administrations publiques — centrales, régionales et locales — seront également des facteurs déterminants de la viabilité à long terme des investissements.

3. Certaines évolutions universelles, comme l'urbanisation et la dégradation de la l'environnement, ont pour effet de créer, dans le monde entier, une demande axée sur l'amélioration des infrastructures urbaines et l'augmentation de l'appui aux initiatives

---

<sup>1</sup> Suite au Communiqué du Comité du développement (par. 6) en date du 17 avril 2005, le présent rapport a été préparé à la demande des Gouverneurs pour « examiner la mise en œuvre du Plan d'action à notre prochaine réunion, en particulier les résultats des travaux actuellement menés par le FMI et la Banque sur les moyens d'accroître la part du budget que ces pays consacrent à l'infrastructure ».

environnementales. La corruption est également un problème d'envergure mondiale qui a un impact sur la prestation de services d'infrastructure dans toutes les régions. Toutefois, la manière particulière dans les besoins d'investissement en général et les questions de portée internationale se manifestent au niveau de la fourniture des services diffère selon les régions. Ces facteurs régionaux, comme les inégalités en Amérique latine et la nécessité d'une intégration régionale en Afrique, conditionnent dans une mesure fondamentale les investissements dans l'infrastructure, et continueront de le faire à l'avenir.

### ***Progrès accomplis dans le cadre du Plan d'action pour l'infrastructure***

4. Le Plan d'action pour l'infrastructure, lancé en juillet 2003, a été conçu pour permettre à la Banque de reprendre systématiquement des opérations dans le secteur de l'infrastructure en réponse à la demande de clients, afin de remédier à des besoins d'investissement non satisfaits et de contribuer à la réalisation d'objectifs de développement plus généraux. Il s'en est suivi une augmentation de l'ordre d'un milliard de dollars par an des financements au titre de l'infrastructure depuis l'exercice 03. Le montant total des financements de la Banque à ce même titre a dépassé 7,4 milliards de dollars durant l'exercice 05, soit l'équivalent de 33 % de son portefeuille total. Si les prêts d'investissement dans l'infrastructure ont sensiblement augmenté, on a également pu observer un accroissement du recours à d'autres instruments à l'appui de l'infrastructure, telles que les PRCS, les prêts à l'appui des politiques de développement, les financements plurisectoriels (essentiellement pour l'infrastructure rurale), les opérations de portée sectorielle, les APL horizontaux, et les garanties. Durant cette phase d'augmentation rapide des financements, la qualité des opérations est aussi demeurée systématiquement élevée (le pourcentage du portefeuille d'infrastructures considéré à risque est resté inférieur aux moyennes établies pour la Banque dans son ensemble), et le coût et la durée des activités de préparation des projets ont sensiblement diminué sans qu'aucun principe de sauvegarde n'ait été compromis. Les financements ont été appuyés par des services hors prêts plus complets et par le développement de partenariats avec des banques régionales de développement, des bailleurs de fonds bilatéraux et d'autres institutions internationales telles que l'Union européenne. Les opérations de financement de la Banque se sont accompagnées d'un accroissement des activités de la SFI et de la MIGA dans l'infrastructure. Les engagements de la des SFI sont passés de 722 millions de dollars pour l'exercice 02 à 800 millions de dollars pour l'exercice 05, parallèlement à l'accroissement de la rentabilité de ses interventions, tandis que la part des opérations concernant l'infrastructure dans le portefeuille de la MIGA est passée de 29 % pour l'exercice 01 à 38 % pour l'exercice 05.

5. La Banque pourrait pratiquement doubler le volume des financements qu'elle a accordé durant l'exercice 03 d'ici l'exercice 08 tout en maintenant un niveau de qualité élevé ; toutefois l'augmentation de l'appui à l'infrastructure est encore relativement faible par rapport aux besoins. On compte que la Banque continuera d'accroître ses activités dans ce domaine d'un montant pouvant aller jusqu'à un milliard de dollars par an au cours des deux à trois prochaines années, pour atteindre environ 10 milliards de dollars par an et porter à 40 %, comme auparavant, la part de ce type d'opération dans le total des activités de la Banque. Les activités devraient progresser régulièrement dans toutes les régions, et témoigneront de la diversité des difficultés rencontrées dans chacune d'entre elles. Étant donné l'attention portée par la communauté internationale à l'Afrique, les interventions sur le continent devraient nettement augmenter. Les programmes sectoriels seront ajustés de manière à développer les activités dans les domaines d'intervention actuels et à recentrer l'action sur de nouveaux domaines, si nécessaire. Les effectifs de la Banque et la palette de leurs compétences continueront de faire l'objet d'un suivi qui permettra d'aligner les ressources de manière à répondre à la demande.

6. Dans le cadre de cet accroissement de l'envergure des opérations, la Banque s'attachera à satisfaire à une demande émanant de multiples échelons des administrations publiques de ses clients. Les activités essentielles menées au niveau central et à celui des communautés se poursuivront en même temps que les opérations se développeront aux niveaux mondial, régional et infranational. La nécessité d'un appui de portée mondiale aux domaines et activités assimilables à des « biens publics » se fait de plus en plus sentir. Le soutien aux projets et aux programmes régionaux devrait s'intensifier, notamment au titre de projets complexes/de grande envergure (comme les projets d'hydroélectricité), en réponse à la demande des régions dans lesquelles il existe des possibilités de promouvoir l'intégration et de réaliser des opérations couvrant plusieurs pays. Le Groupe de la Banque intensifiera ses efforts pour répondre à la demande de ses clients souhaitant obtenir un appui au niveau infranational, par suite du transfert des responsabilités des administrations publiques du niveau central aux niveaux infranationaux et, à cet égard, il visera à changer l'envergure de ses interventions de manière à intégrer ses produits de financement, ses conseils sur l'action à mener et ses efforts de renforcement des capacités aux fins du développement aux échelons infranationaux.

7. L'un des aspects essentiels du soutien qui sera accordé aux clients à l'avenir consistera à appuyer la suppression des entraves aux investissements publics et privés dans l'infrastructure car la Banque ne pourra pas, à elle seule, subvenir aux besoins considérables des pays. Il faudra pour cela mettre davantage l'accent sur la fourniture d'un appui visant à aider les pays clients à améliorer l'efficacité de leurs dépenses publiques et à formuler des politiques budgétaires qui sont à la fois compatibles avec une saine gestion macroéconomique et axées sur la satisfaction des besoins de développement. Il faudra aussi démultiplier l'impact de l'appui de la Banque pour encourager la participation du secteur privé, notamment en adaptant des approches pour satisfaire aux besoins des pays clients et du secteur privé (par exemple en recourant davantage à des PPP) ; s'efforcer davantage d'utiliser des instruments d'atténuation des risques ; et mieux comprendre et mesurer la contribution des rôles complémentaires des différentes institutions du Groupe de la Banque. Il sera crucial d'améliorer la coordination et la coopération institutionnelles pour pouvoir offrir des montages intégrant différents produits du Groupe de la Banque, s'appuyer sur les exemples probants au niveau des projets et abandonner l'approche par projet pour adopter une démarche de portée nationale et sectorielle définie en fonction des plans à long terme de l'institution.

8. Dans le cadre du recentrage de ses activités sur la fourniture de services d'infrastructure, la Banque devra continuer d'accroître l'ampleur des investissements tout en appuyant la mise en place d'un environnement propice à leur poursuite. Elle a une longue expérience en ce domaine, qui lui permettra de maintenir la qualité très élevée des financements ; par ailleurs, elle déploie des efforts systématiques pour s'assurer que les leçons tirées de l'expérience sont prises en compte dans les activités ultérieures. Ces efforts donneront lieu à l'amélioration de la mesure de l'impact, notamment sur les pauvres. La Banque, en partenariat avec d'autres organisations multilatérales et bilatérales, est déterminée à poursuivre le programme de « mesure des résultats » dans le cadre de ses activités d'infrastructure. Il s'agit là d'une initiative importante, qui vise à formuler des indicateurs de performance plus précis et plus transparents, à accroître la responsabilisation, et à améliorer la qualité et la durabilité de l'impact en termes de développement aux niveaux des projets, des pays et du monde entier.

9. Diverses initiatives seront entreprises à l'appui de ce vaste programme. La Banque : s'emploiera elle-même, par le biais du Consortium pour l'infrastructure en Afrique, à fournir un appui à cette région sur une plus grande échelle ; elle accordera une plus grande attention aux problèmes de portée mondiale, en cherchant surtout à mieux intégrer les programmes d'élargissement de l'accès à l'énergie et le programme des énergies à faible teneur en carbone ; et



elle intensifiera les efforts consacrés au programme de résultats, notamment en cherchant à harmoniser ses travaux avec ceux d'autres IFI. Différentes questions seront examinées avec les administrateurs. Une proposition relative à l'accroissement des opérations au niveau infranational leur sera soumise pour examen dans les prochains mois. Un rapport d'étape intérimaire sur l'aide basée sur les résultats (ABR) sera diffusé à l'automne, et il sera suivi d'un examen de l'ABR durant l'examen à mi-parcours d'IDA-14. Enfin, un rapport d'étape sur les travaux de la Banque portant sur la marge de manœuvre budgétaire pour la croissance sera communiqué au Comité du développement lors des réunions de printemps 2006.

# L'INFRASTRUCTURE ET LA BANQUE MONDIALE : RAPPORT D'ETAPE

## BESOINS D'INFRASTRUCTURE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1. **L'infrastructure<sup>2</sup> occupe une place centrale dans le programme de développement et contribue dans une mesure cruciale à la croissance, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des ODM<sup>3</sup>.** De nombreuses études montrent que les investissements dans l'infrastructure ont des rendements économiques élevés, et que les services d'infrastructure — en particulier ceux qui contribuent à améliorer le climat de l'investissement et à faciliter le commerce — peuvent sensiblement promouvoir la croissance économique. Par ailleurs, il existe souvent une corrélation directe entre les services d'infrastructure que peuvent obtenir les ménages et la réduction de la pauvreté. De ce fait, les services d'infrastructure contribuent à la réalisation des ODM, directement (notamment en réduisant la proportion de la population qui n'a pas un accès fiable à de l'eau potable et à des équipements d'assainissement de base, ou en élargissant l'accès au logement et à des abris) et indirectement, en appuyant les ODM associés au développement humain (par exemple l'éducation, la santé, l'autonomisation des femmes). Les faits montrent que l'accès à de meilleurs services d'approvisionnement en eau et d'assainissement permet d'améliorer la situation sanitaire et réduit le temps que les femmes doivent consacrer à leurs tâches quotidiennes. De même, le raccordement de centres de santé au réseau électrique contribue à améliorer la prestation des soins de santé, et la construction de routes allant jusqu'aux écoles accroît les taux de fréquentation scolaire.

2. **Les gouvernements des pays en développement investissent trop peu dans les infrastructures.** Selon les estimations, les investissements dans l'infrastructure nécessaires pour permettre au monde en développement d'atteindre les taux de croissance prévus représenteraient l'équivalent de 5,5 % du PIB des pays en développement par an. Cette proportion pourrait même se situer entre 7 % et 9 % pour les pays ayant les revenus les plus faibles. Ces investissements devront être consacrés pour moitié environ à de nouveaux équipements et pour moitié à l'entretien des actifs existants. Actuellement, le secteur public des pays en développement qui réalise, en moyenne, les trois-quarts de tous les investissements dans l'infrastructure dans ces pays, dépense entre 2 % et 4 % du PIB à ce titre. Les administrations publiques d'un grand nombre de pays d'Asie de l'Est investissent une fraction relativement plus élevée de leur PIB, tandis qu'en Amérique latine, elles n'investiraient actuellement en moyenne, selon les estimations, que 1,6 % de leur PIB et qu'en Afrique — dont les besoins sont considérables — cette proportion serait de l'ordre de 2 % à 3 % du PIB. Ce manque à investir persistant dans l'infrastructure aura un impact négatif sur les possibilités de croissance économique, les conditions de vie et le développement du secteur privé. Selon certaines études, porter la part du PIB annuel consacrée à l'infrastructure en Amérique latine au niveau médian observé pour l'Asie de l'Est permettrait d'accélérer la croissance du PIB annuel de 1,4 à 1,8 % et de réduire les inégalités de revenus de 10 à 20 %.

---

<sup>2</sup> Le terme « infrastructure » désigne l'énergie (y compris les hydrocarbures et les mines), les technologies de l'information et de la communication (TIC), les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et les services municipaux.

<sup>3</sup> Un grand nombre de ces questions, telles que les rapports entre l'infrastructure, la croissance économique et le climat de l'activité du secteur privé, la nécessité d'investir dans les infrastructures pour atteindre les ODM, et la nécessité de fortement accroître les dépenses aussi bien d'investissement que d'entretien des infrastructures ont été soulevés dans le Rapport de suivi mondial 2005.

3. **Malgré le rendement élevé des investissements dans l'infrastructure, les tensions budgétaires exacerbent les besoins d'investissement.** On a pu constater que, par suite notamment de la contraction des investissements dans l'infrastructure et des opérations d'entretien différées, les taux de rendement des investissements dans l'infrastructure sont extrêmement élevés. On observe un déséquilibre entre les dépenses d'infrastructure et les dépenses à d'autres titres. Ces divergences sont souvent aggravées par les règles budgétaires (comme l'affectation prédéterminée des recettes au Brésil) ou par la focalisation sur des objectifs de déficit des finances publiques qui privilégient les mouvements de liquidités, quel qu'en soit la composition. Ce phénomène est surtout marqué en Asie du Sud et en Amérique latine où il s'avère difficile d'accroître les investissements publics dans l'infrastructure parce que le niveau d'endettement de l'État est jugé excessif, alors même que le gonflement de ces investissements serait optimal au plan économique (voir les paragraphes 48 à 54).

4. **Toutefois, le secteur privé n'a pas été en mesure de combler le manque à investir.** Le secteur privé continue de contribuer dans une mesure très importante au développement de l'infrastructure dans le monde et il effectue environ 20 % du total des investissements annuels dans l'infrastructure dans les pays en développement, soit environ sept fois le montant des investissements du Groupe de la Banque. Les investissements privés ont dépassé 100 milliards de dollars par an en 1997 ainsi qu'en 1998 (il est vrai qu'ils ont visé pour l'essentiel l'Asie de l'Est et l'Amérique latine et ont concerné principalement les secteurs des télécommunications et de l'énergie) mais se sont nettement ralentis depuis lors et sont, depuis quelque temps de l'ordre de 50 à 60 milliards de dollars par an. Certains pays, comme l'Argentine et le Brésil (qui, en 1998, avaient bénéficié de plus de 55 % du volume total des investissements privés dans les pays en développement) ont enregistré une forte chute des niveaux d'investissement à l'issue de vastes opérations de privatisation. En revanche, les niveaux d'investissement sont relativement constants depuis quelques années dans la plupart des régions et ont même augmenté dans plusieurs pays, comme la Bulgarie, l'Inde et le Viet Nam. Par ailleurs, de nouvelles modalités d'investissement privé — qui sont le fait, surtout, d'investisseurs nationaux ou de pays voisins — commencent à être adoptées. Globalement, malgré les problèmes rencontrés durant la rapide entrée du secteur privé dans les années 90, la rigueur et les financements de ce dernier ont eu un impact positif sur la prestation de services d'infrastructure ; il importe que cette évolution continue de prendre de l'ampleur.

5. **Dans les régions à faible revenu, il est nécessaire non seulement d'améliorer la qualité des services, mais aussi d'en élargir considérablement l'accès.** L'Afrique subsaharienne reste nettement à la traîne des autres régions en ce qui concerne l'accès de la population à l'ensemble des services d'infrastructure (voir l'encadré 1). L'Asie du Sud affiche également des taux d'accès bien inférieur aux autres régions, sauf dans le cas de l'approvisionnement en eau. La proportion de la population des pays à faible revenu, et même des régions pauvres de pays ayant des revenus plus élevés, ayant accès à des services d'infrastructure est extrêmement faible. Le Cambodge et le Laos affichent des taux d'accès à l'électricité de 15 % et de 38 %, respectivement, alors que la moyenne est de 88 % pour la région ; 31 % seulement des Albanais vivant en zone rurale habitent à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année alors que la moyenne régionale est de 77 %. L'insuffisance de ces taux d'accès compromet le développement humain ainsi que la croissance économique.

<b>Encadré 1 : Indicateurs des infrastructures de base</b>						
<b>Région</b>	<b>AFR</b>	<b>EAP</b>	<b>ECA</b>	<b>LCR</b>	<b>MNA</b>	<b>SAR</b>
<b>Population (millions)</b>	674	1 823	474	518	300	1 378
<b>% ayant moins de 1 dollar par jour</b>	46 %	15 %	4 %	10 %	2 %	31 %
<b>% population en zone urbaine</b>	36 %	43 %	65 %	77 %	59 %	28 %
<b>% population en zone urbaine en 2030, projections</b>	51 %	62 %	70 %	85 %	70 %	42 %
<b>Principaux indicateurs d'accès</b>						
<i>Électricité</i> (% de la population raccordé au réseau)	24 %	88 %	99 %	89 %	92 %	43 %
<i>Eau</i> (% de la population ayant accès à de meilleures sources)	58 %	78 %	91 %	89 %	88 %	84 %
<i>Assainissement</i> (% de la population ayant accès à de meilleurs services d'assainissement)	36 %	49 %	82 %	74 %	75 %	35 %
<i>Routes</i> (% de la pop. rurale vivant à moins de 2 Kms d'une route praticable en toutes saisons)	34 %	95 %	77 %	54 %	51 %	65 %
<i>Télédensité</i> (nombre d'abonnés – tél. fixe et mobile pour 1 000 habitants)	62	357	438	416	237	61
Sources : WDI (2001, 2002, 2003) ; World Urbanization Prospects (2003) Agence ; Agence internationale de l'énergie (2002, 2004)						

6. **L'accès n'est pas le seul problème — la qualité et la fiabilité des infrastructures sont sources de difficultés majeures dans de nombreux pays.** Les taux d'accès sont déjà élevés dans de nombreux pays à revenu intermédiaire. Par exemple, 97 % des Chinois et 99 % des Russes ont accès à l'électricité. L'un des grands objectifs, dans ces pays, est donc d'améliorer la qualité et la fiabilité des services d'infrastructure existants qui sont essentiels au maintien de la croissance économique et de la compétitivité. La qualité des services d'infrastructure détermine dans une mesure cruciale l'aptitude du secteur privé à opérer de manière efficace. Par exemple, les entreprises au Moyen-Orient notent que les coupures d'électricité ont pour effet de réduire de jusqu'à 6 % leurs ventes annuelles tandis que les entreprises d'Asie de l'Est estiment que le manque de fiabilité de l'approvisionnement en eau leur coûte 4 % de leurs ventes. Par ailleurs, l'amélioration de la qualité de l'infrastructure des transports contribue de manière cruciale à réduire les accidents associés à la circulation routière qui, selon les estimations, coûteraient environ 1 % du PIB dans les pays à faible revenu.

7. **Il faudra éliminer de nombreux obstacles au niveau national pour pouvoir fournir des services d'infrastructure efficaces.** Les pays en développement ne cessent de lutter pour surmonter des obstacles à la fourniture de services d'infrastructure efficaces et financièrement viables. Premièrement, une augmentation des investissements publics dans l'infrastructure, pour aussi justifiée qu'elle soit sur le plan économique, aura pour effet d'accroître les tensions au niveau des finances publiques dans de nombreux pays. Ce problème est encore aggravé par l'inefficacité des dépenses publiques et les carences des politiques budgétaires, qui doivent cadrer avec une saine gestion macroéconomique et répondre aux besoins de développement. Deuxièmement, il est difficile de fixer les tarifs des services d'électricité et de transport, et surtout d'approvisionnement en eau et d'assainissement, à des niveaux permettant de recouvrer les coûts, d'autant plus que la plupart des groupes de consommateurs des pays en développement ont de faibles niveaux de revenus. Il peut donc arriver que les prestataires de services d'infrastructure fournissent essentiellement leurs services à des consommateurs dotés de revenus moyens (ce qui a pour effet de créer des inégalités au niveau de la fourniture des services) ou offrent leurs services à des prix que les groupes de consommateurs à faible revenu ne peuvent pas se permettre

de payer en l'absence de subventions adéquates. Troisièmement, la fourniture de services d'infrastructure se heurte à des problèmes de gouvernance et de renforcement des capacités auxquels il faudra s'attaquer pour pouvoir planifier les investissements dans l'infrastructure et définir l'ordre des priorités (et notamment planifier ex-ante les frais d'exploitation et d'entretien à long terme, ainsi que le suivi des performances), pour réglementer les marchés d'infrastructures et les services d'utilité collective, et pour entreprendre la construction de nouvelles installations de manière à élargir l'accès aux services. Enfin, les pays en développement doivent être mieux en mesure de faire appel aux investisseurs du secteur privé pour accroître l'offre de services d'infrastructure tout en veillant à ce que les risques soient répartis de manière appropriée et que l'économie politique des interventions privées soit bien gérée.

**8. Pour être viables, les services d'infrastructure doivent donner lieu à l'imposition de tarifs, subventionnés si nécessaire, qui permettent de recouvrer le coût de prestations efficaces.** Bien qu'ils poursuivent leurs efforts de réforme des secteurs d'infrastructure de longue date, de nombreux pays en développement ne sont pas encore parvenus au stade du recouvrement de leurs coûts. En Afrique, les tarifs couvrent moins de 20 % des frais d'exploitation et d'entretien de la fourniture d'électricité, et pratiquement aucune compagnie d'électricité ne tire un rendement raisonnable de ses investissements. Il est vrai qu'il peut ne pas être souhaitable de chercher à recouvrer l'intégralité des coûts auprès de chaque consommateur si cela signifie que les pauvres n'ont pas les moyens d'obtenir ces services. Il est absolument essentiel de déterminer quand et comment des subventions doivent être accordées. Des systèmes de subvention axés sur l'obtention de résultats et bien ciblés ont été mis à l'essai dans plusieurs pays en application des principes de l'aide basée sur les résultats (voir l'annexe A). Il est également essentiel de fournir les services d'infrastructure de manière efficace pour assurer leur viabilité ; or, le manque d'efficacité et les gaspillages restent endémiques dans de nombreux pays. Près de 60 % de l'eau produite est perdue en Tanzanie ; des pertes d'électricité de plus de 25 % sont courantes dans toute l'Asie du Sud ; et la valeur des pertes d'électricité en Azerbaïdjan représente l'équivalent de 3 % du PIB du pays. Accroître l'efficacité de la prestation des services contribuera à la viabilité financière des opérations d'infrastructure.

**9. Les investissements doivent également s'accompagner d'une amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités à de multiples échelons des administrations publiques.** Maintenant que les pouvoirs publics procèdent à des réformes des secteurs d'infrastructure dans l'ensemble du monde en développement, ils se heurtent à des problèmes de gouvernance dans des domaines concernant la réglementation efficace des marchés, la planification des investissements et l'établissement des priorités en ce domaine, la viabilité financière des secteurs, la gestion des recettes tirées des ressources, et l'élimination de la corruption (voir l'encadré 2). Il est nécessaire de s'attaquer à la corruption à tous les maillons de la chaîne des projets d'infrastructures : l'identification du projet, l'attribution de marchés, le financement, la passation des marchés et la fourniture des services. La décentralisation a souvent été considérée comme un moyen de promouvoir la responsabilisation dans le cadre du développement des infrastructures mais, pour pouvoir tirer pleinement profit de cette décentralisation, il importe de renforcer les capacités de bonne gestion des activités sectorielles — au niveau des ressources humaines ou à celui des cadres juridiques et réglementaires — à de multiples échelons des administrations publiques.

## **Encadré 2 : L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives**

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) a été lancée par le gouvernement du Royaume-Uni en septembre 2002. En effet, si l'on sait que d'importantes recettes tirées de ressources peuvent promouvoir un développement durable, lorsque la gouvernance est médiocre, les activités relatives aux hydrocarbures et aux industries minières vont souvent de pair avec pauvreté, corruption et conflits. L'EITI vise à améliorer la gouvernance dans les pays en développement riches en ressources en appuyant la publication et la vérification de tous les paiements des sociétés et des recettes publiques tirées des industries des hydrocarbures et des mines. Cette initiative a l'appui d'une large coalition de gouvernements, d'entreprises, de groupes de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales. Les principes directeurs et le cadre de l'EITI ont été décidés lors de deux grandes conférences internationales des parties prenantes qui se sont tenues à Londres en 2003 et en 2005. La mise en œuvre de l'EITI dans le cadre d'un programme de bonne gouvernance contribuera à assurer la transparence, la responsabilisation et un développement économique équilibré. Une vingtaine de pays en développement ont entériné l'initiative ou la poursuivent résolument. Un secrétariat établi au ministère britannique pour le développement international (DIFID) fournit un soutien à l'initiative, et collabore étroitement avec la Banque mondiale et le FMI. La Banque mondiale mène les efforts axés sur l'appui au déroulement de cette initiative dans la plupart des pays et gère un fonds fiduciaire alimenté par plusieurs bailleurs de fonds (dont 5 millions de dollars environ ont été engagés par le Royaume-Uni et la Norvège).

## **II. PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVEES PAR LES INFRASTRUCTURES DANS LES DIFFERENTES REGIONS.**

10. **Dans chaque région, l'infrastructure est conditionnée par des facteurs particuliers.** Tous les pays en développement sans exception ont des besoins à satisfaire en ce qui concerne l'accès à des services d'infrastructure de qualité, fiables et d'un coût abordable, et certaines grandes évolutions universelles — comme l'urbanisation et la dégradation de l'environnement — ont un impact sur les besoins d'infrastructures et les stratégies correspondantes dans l'ensemble du monde en développement (voir l'encadré 3). Enfin, l'absence de transparence et la corruption règnent de manière générale dans les secteurs d'infrastructure dans toutes les régions. Toutefois, la manière particulière dont ces questions se posent au niveau de la fourniture des services diffère selon les régions. Par exemple, il peut être nécessaire d'accroître la participation des pouvoirs publics à la planification dans une région (il faudrait, par exemple, mieux planifier les investissements au niveau national et resserrer la coordination entre des administrations publiques décentralisées dans certains pays d'Asie de l'Est) mais décentraliser quelque peu la planification dans une autre région (par exemple en éclatant les grandes sociétés d'utilité collective appartenant à l'État dans certains pays du Moyen-Orient). Les différences régionales conditionnent également la nature des besoins d'infrastructure ; par exemple, la situation géopolitique se prête souvent mieux en Afrique, en Amérique latine et en Europe de l'Est que dans d'autres régions, à l'adoption de mesures d'intégration régionale plus poussées dans des domaines tels que le commerce, les transports et l'énergie. Les paragraphes qui suivent donnent une idée des principaux facteurs déterminants et des priorités dans le domaine de l'infrastructure dans chacune des régions dans lesquelles la Banque mondiale poursuit des opérations.

### **Encadré 3 : Urbanisation et dégradation de l'environnement : l'évolution de la demande d'infrastructures**

**L'urbanisation exerce des pressions croissantes sur les infrastructures urbaines et l'insuffisance des services touche particulièrement les pauvres.** On compte que, dans l'espace d'une génération, le monde en développement deviendra essentiellement un monde urbain, et que le processus d'urbanisation déplacera la pauvreté des zones rurales vers les zones urbaines. En Amérique latine, aux Caraïbes, en Europe de l'Est et en Asie centrale, plus de la moitié de la population pauvre vit déjà en zone urbaine, et cette proportion devrait atteindre les deux tiers dans les 20 prochaines années (voir l'encadré 1). Un exode massif vers les centres urbains se produit également en Asie et commence à se dessiner en Afrique. D'ici 2025, entre un tiers et près de la moitié des habitants pauvres d'Afrique, d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud devrait résider dans des villes plus ou moins importantes. Le taux d'urbanisation de l'Afrique est actuellement le plus élevé ; 70 % des habitants des centres urbains vivent dans des bidonvilles et la majeure partie de l'augmentation de la population urbaine a lieu dans des villes d'importance secondaire (moins de 200 000 habitants). L'accroissement de la population et de la production économique dans les zones urbaines sans que des mesures suffisantes aient été prises pour accompagner cette évolution a généré une demande de services d'infrastructure non satisfaite. Les carences des infrastructures sont responsables des encombrements routiers dans les grandes villes, des coupures de courant et d'un approvisionnement en eau intermittent, du manque d'hygiène des conditions ambiantes, et de l'existence de bidonvilles et de quartiers informels dans tout le monde en développement.

**Il existe des liens étroits entre les technologies de l'infrastructure, l'absence d'infrastructures et l'hygiène du milieu.** La plupart des grandes villes et des agglomérations de taille moyenne des pays en développement n'ont pas les infrastructures environnementales requises pour fournir des services à la population actuelle ; il leur faudra donc surmonter des problèmes considérables pour pouvoir suivre la croissance démographique, et pour ce faire, elles devront procéder à des réformes importantes, renforcer considérablement leurs capacités et réaliser de très gros investissements dans les équipements. L'absence d'approvisionnement adéquat en eau potable conjugué à l'insuffisance des installations d'assainissement et de drainage dans les zones urbaines fait des maladies d'origine hydrique la plus grave menace sanitaire, en particulier pour les habitants pauvres des bidonvilles. Dans de nombreuses villes, les autorités locales savent ce qu'il faut faire mais jugent les dépenses d'équipement nécessaires, par exemple pour les égouts et les installations d'épuration de l'eau, trop lourdes et inabordables. Un grand nombre de villes souffrent aussi de plus en plus de la pollution atmosphérique, et notamment de la pollution intérieure par suite de l'utilisation de charbon et de combustibles de la biomasse pour la cuisine et le chauffage. Les responsables des décisions relatives aux infrastructures accordent de plus en plus la priorité à la réduction des émissions des centrales électriques, des usines et des véhicules. Dans de nombreuses villes, l'essence au plomb n'est plus utilisée et le passage à des carburants plus propres pour les moyens de transports prend de l'ampleur ; la rapide croissance du parc automobile accroît toutefois les concentrations de polluants atmosphériques et a de graves répercussions sur l'hygiène du milieu. Dans certaines villes, les combustibles utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité et par les usines sont une source majeure de pollution atmosphérique au niveau local et contribuent au changement des conditions climatiques. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des quelques dernières années, en particulier en ce qui concerne la satisfaction des besoins d'approvisionnement en eau. La Chine et l'Inde commencent à chercher à remédier à leur dépendance par rapport au charbon en encourageant l'utilisation de sources énergétiques plus propres, et plusieurs pays prennent des mesures pour réduire la pollution de l'air intérieur et extérieur. Toutefois, peu de villes sont dotées de l'infrastructure environnementale requise pour pouvoir faire face à leur rapide expansion.

## *Afrique (AFR)*

11. **La plupart des indicateurs relatifs à l'infrastructure montrent que l'Afrique subsaharienne reste à la traîne d'autres régions, et que les retards qu'elle affiche sont des freins majeurs à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des ODM.** Le taux d'accroissement de l'accès à des sources d'eau potable, à des services d'assainissement et au réseau électrique a été inférieur à 10 % dans la région durant les années 90 (bien que la télédensité ait plus que quadruplé au cours de la même période). À ce rythme, la région devrait manquer d'atteindre l'ODM relatif à l'accès à de meilleures sources d'approvisionnement en eau, et environ 85 % des pays de la région ne pourront probablement pas atteindre l'ODM pour l'assainissement de sorte que la région Afrique, dans son ensemble, affichera un écart de plus de 20 points de pourcentage par rapport à cet ODM. La piètre qualité et le manque d'efficacité de la fourniture des services par rapport aux autres régions freinent également la croissance. La plupart des entreprises africaines qui ont répondu aux enquêtes consacrées à ce sujet ont indiqué que les problèmes d'alimentation en électricité constituaient un obstacle important ou grave au fonctionnement et à la croissance de leur entreprise. Les obstacles rencontrés dans d'autres secteurs, tels qu'un accès insuffisant à des routes rurales, contribuent également à la lenteur de la croissance économique de la région.

12. **Les pouvoirs publics africains n'ont guère les capacités d'accroître l'échelle des investissements dans les infrastructures et de procéder à la réforme de ce secteur.** Au niveau national, un grand nombre de gouvernements et de prestataires de services ne disposent ni des compétences techniques ni des ressources nécessaires pour pouvoir accroître la portée des services d'infrastructure dans la mesure requise. Il sera nécessaire d'appuyer l'augmentation des investissements par des efforts visant à renforcer les capacités institutionnelles, réduire la corruption et à assurer l'entretien des équipements en place. Les bailleurs de fonds, quant à eux, peuvent largement contribuer aux efforts déployés en améliorant la coordination de leurs projets et en réduisant la charge administrative associée à l'exécution de ces derniers.

13. **Il sera essentiel de poursuivre des initiatives régionales pour appuyer la croissance et la compétitivité.** Étant donné que l'Afrique subsaharienne compte 47 nations dont le PIB global représente moins de la moitié de celui de l'Espagne, il existe encore de nombreuses opportunités d'utiliser collectivement les ressources de la région de manière plus efficace. Une soixantaine de rivières africaines coulent sur le territoire de plus d'un pays et il sera crucial de replacer le développement et la gestion des ressources hydriques dans le cadre d'une coopération régionale. Les coûts de production d'électricité sont plus de quatre fois plus élevés au Burkina Faso et au Mali qu'en Côte d'Ivoire avec laquelle ils ont une frontière commune. Les coûts de transport de marchandises en Afrique représentent, d'après les estimations, plus du double de ce qu'ils sont en Asie du Sud et en Asie de l'Est. En permettant de réaliser des économies d'échelle et de réduire les coûts, une infrastructure régionale (notamment des réseaux d'interconnexion et de communication et des couloirs routiers) sera par conséquent un facteur essentiel de la croissance et de la compétitivité. Il faudra donc chercher davantage à faciliter le commerce et les transports transfrontières, à créer des marchés de l'énergie intégrés, et surtout des groupes énergétiques, à appuyer une gestion régionale des ressources en eau, et à développer le secteur privé. Il faudra également renforcer les capacités des communautés économiques régionales dans les domaines de la conception et de la programmation de projets, et dans ceux de l'harmonisation et de l'exécution de réformes des politiques du commerce transfrontières et interrégional.



## *Asie de l'Est et pacifique (EAP)*

14. **En Asie de l'Est, la croissance et les revenus progressent plus rapidement que l'infrastructure.** La rapidité de la croissance exerce des pressions croissantes sur les infrastructures existantes dans toute la région. Le principal problème que devra résoudre celle-ci consiste à faciliter l'amélioration progressive du climat des investissements dans l'infrastructure de manière à établir les conditions nécessaires pour attirer l'épargne intérieure et les capitaux étrangers. Les exemples abondent : l'Indonésie aura, à elle seule, besoin d'accroître sa puissance installée de 2000 à 2500 MW par an pour pouvoir maintenir son taux de croissance à 6 % ; les provinces côtières chinoises, qui se développent rapidement, commencent à souffrir d'une pénurie d'énergie ; par ailleurs, l'augmentation du taux de motorisation dans les zones urbaines contribue aux graves embouteillages dont souffrent les grandes villes de toute la région. La capacité des terminaux de conteneurs des ports d'Asie de l'Est et du Pacifique n'a augmenté que de 8 % par an entre 1980 et 2000 alors que la capacité des porte-conteneurs sur les voies de transport de la région augmente de 20 % par an.

15. **La croissance s'accompagne d'une rapide urbanisation et d'un accroissement des disparités dans l'accès aux services.** En 2003, 43 % environ de la population de la région, qui comptait alors plus de 1,8 milliard d'habitants, vivaient en zone urbaine ; la croissance démographique la plus rapide s'est effectuée dans les zones « périurbaines » des villes d'Asie de l'Est. La population urbaine devrait constituer plus de 50 % de la population totale d'ici 2025. Cette évolution s'accompagnera d'une augmentation de la pauvreté urbaine qui devrait passer, selon les projections, de 25 % en 1998 à 40 % d'ici 2025. Les disparités caractérisant l'accès aux infrastructures renforcent les inégalités entre les zones urbaines et les zones rurales et au sein des zones urbaines. Si le taux d'accès à l'électricité a nettement augmenté dans la région (pour passer de 56 % en 1990 à 88 % en 2002, le taux d'électrification rurale reste faible par rapport à ce qu'il est dans les zones urbaines dans de nombreux pays de la région. Par ailleurs, dans les villes, l'accès à une source d'alimentation en eau sous conduite est nettement plus faible pour les catégories pauvres que pour les autres catégories de revenus ; selon les estimations, 38 % des ménages qui vivent dans des quartiers informels ont accès à de telles sources contre 66 % pour l'ensemble de la ville. Les encombrements ont en outre pour effet d'allonger la durée des déplacements, et les carences des services de transport public limitent gravement la mobilité des pauvres et la qualité générale de la vie dans les zones urbaines.

16. **La coordination entre des administrations publiques décentralisées pose des problèmes considérables.** En moins de 20 ans, les structures étatiques jusque-là centralisées ont été décentralisées de manière notable. Les dépenses des administrations publiques au niveau infranational en pourcentage des dépenses publiques totales vont actuellement de 10 % en Thaïlande à près de 70 % en Chine. Cette évolution nécessite l'établissement de rapports nouveaux entre les administrations centrales et les administrations décentralisées et aussi entre les autorités décentralisées elles-mêmes, afin qu'il soit possible de coordonner la planification et le financement des infrastructures. Si cette coordination ne s'améliore pas, on assistera probablement à des surinvestissements ou à des sous-investissements. Par exemple, la mobilisation des administrations locales en vue de la mise en place d'installations pour les transports aériens dans toute la Thaïlande s'est traduite par une surabondance d'aéroports locaux dont beaucoup sont maintenant essentiellement laissés à l'abandon. En revanche, en Indonésie comme aux Philippines, les autorités régionales ou provinciales n'ont pas suffisamment de responsabilité et de ressources. Faute de l'intermédiaire que ces autorités devraient constituer, le réseau routier secondaire de ces pays, par exemple, ne semble pas être correctement entretenu et les externalités qui touchent plus d'une juridiction locale ne sont souvent pas prises en compte lors de la conception de projets d'infrastructures qui sortent des limites municipales.

## *Europe de l'Est et Asie centrale (ECA)*

17. **Les économies en transition de la région ont hérité d'importants équipements mis en place durant l'ère socialiste, mais une grande partie de ces équipements avait été conçue dans le cadre d'une économie planifiée édifée pour répondre aux besoins des industries lourdes et de l'armée.** Ces infrastructures sont donc de piètre qualité et leur exploitation inefficace. La réorientation de l'activité sur la satisfaction des besoins d'une économie de marché et la fixation des prix dans le cadre de ce dernier se sont traduites par l'abandon ou le redimensionnement de certains équipements et la construction de nouvelles infrastructures, le cas échéant. Ce réaligement, et les changements auxquels il a donné lieu au niveau des prix et des opérations, s'est effectué à des rythmes différents dans les pays de la région. Globalement, toutefois, les taux d'accès à des services d'infrastructures cruciaux, même dans les pays les plus pauvres de la région, restent dans l'ensemble élevés par rapport aux moyennes affichées par d'autres régions, bien que ce ne soit pas le cas de la qualité des services. Par ailleurs, les déficits budgétaires des pays liés à l'octroi de subventions visant à combler les écarts entre les tarifs et les coûts dans les secteurs de l'électricité, des chemins de fer et de l'eau sont de l'ordre, en moyenne, de 6 %, 2 % et 1 % respectivement.

18. **Les problèmes associés à l'infrastructure sont très différents dans les pays les plus pauvres de la Communauté des États indépendants (CEI) et dans les États qui viennent de devenir membres de l'Union européenne ou qui aspirent à y adhérer.** Tous les pays de la région se heurtent à des tensions budgétaires et à l'insuffisance de leurs capacités d'exécution des programmes d'investissement publics. Toutefois, les pays les plus pauvres de la CEI devraient se heurter à des tensions budgétaires avant d'éprouver des problèmes de capacités d'exécution tandis que les pays à revenu intermédiaire devraient commencer à subir l'impact de l'insuffisance de leurs capacités à brève échéance. Un grand nombre des pays les plus pauvres de la CEI souffrent des mêmes problèmes d'infrastructures que les pays pauvres d'Afrique et d'Asie du Sud. Par exemple, la Géorgie et l'Azerbaïdjan enregistrent, en moyenne, des coupures d'électricité plus de 60 jours par an. Les priorités de pays à revenu intermédiaire comme la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine, concernent des aspects de l'action publique similaires à ceux d'autres pays riches en ressources, tels que la nécessité d'assurer une bonne gestion de leurs recettes et de réduire leur dépendance économique envers les industries extractives. Dans les pays qui viennent d'adhérer à l'Union européenne ou qui souhaitent le faire, le principal problème consiste à passer rapidement à des modèles internationaux des « meilleures pratiques » de la fourniture de services d'infrastructure, notamment par le biais de partenariats public-privé (PPP) et de la poursuite du processus de privatisation.

19. **Les liens économiques régionaux, y compris les perspectives d'adhésion à l'Union européenne de certains pays, sont des facteurs déterminants d'un développement plus intégré de l'infrastructure.** L'évolution des relations sur les marchés s'est traduite par une réorientation des activités de certaines économies sous-régionales vers l'Union européenne, comme l'Europe du Sud-Est, tandis que d'autres se sont tournés vers la Russie, la Chine ou d'autres puissances économiques régionales. Certaines initiatives importantes ont déjà été entreprises dans le but de promouvoir le développement d'une infrastructure régionale, telles que le projet de facilitation des transports et du commerce dans le sud-est de l'Europe, qui vise à moderniser l'administration des douanes et les organismes chargés du contrôle aux frontières, et la communauté pour l'énergie de l'Europe du sud-est, qui vise à établir un marché régional de l'électricité opérationnel et intégré dans le marché de l'électricité de l'Union européenne.

## *Amérique latines et Caraïbes (LCR)*

20. **Le financement public de l'infrastructure a chuté, essentiellement par suite de l'assainissement des finances publiques, mais cette baisse n'a pas eu pour contrepartie une augmentation du financement privé.** Dans de nombreux pays d'Amérique latine, le secteur public a réduit ses investissements dans l'infrastructure dans les années 90, en comptant dans une certaine mesure sur le secteur privé pour combler l'écart. Le volume total moyen des investissements s'est établi à 3,7 % du PIB en 1980-85 (dont 3,1 points de pourcentage correspondaient à des dépenses publiques) mais n'étaient plus que de 2,2 % du PIB en 1996-2001 (dont 0,8 points de pourcentage pour les dépenses publiques). Les investissements dans l'infrastructure ont subi de manière disproportionnée le contrecoup de l'assainissement des finances publiques dans la région. Les carences de l'infrastructure, qu'il s'agisse de l'équipement ou de la qualité du service, compromettent donc la croissance et limitent les efforts de réduction de la pauvreté. Il importe donc maintenant d'accroître les investissements dans l'infrastructure, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, alors même qu'un grand nombre de pays de la région sont confrontés à de lourds fardeaux de la dette et à des rigidités budgétaires. Les financements privés n'ont pas suffi à contrebalancer la baisse des investissements publics surtout parce que, depuis 1999, le secteur privé se montre beaucoup moins enclin à procéder des investissements dans l'infrastructure. Cette évolution tient en partie à l'opinion défavorable qu'a la population de la région du processus de privatisation, malgré les impacts positifs que celui-ci a eu sur la qualité et l'efficacité des services dans bien des cas. Il faudra, pour raviver l'intérêt du secteur privé, mettre en place des cadres contractuels et réglementaires plus solides et offrir des instruments financiers plus intéressants, tout en utilisant les rares fonds publics disponibles de manière à en tirer plus grand profit.

21. **L'insuffisance des investissements a créé un déficit d'infrastructure qui compromet la compétitivité dans toute la région.** Les entreprises d'Amérique latine estiment que la médiocrité des services d'infrastructure est un grave problème et qu'elle a un impact négatif sur leur productivité. Les frais de logistique dans la région représentent de 20 à 30 % de la valeur des produits, contre 9 % dans les pays de l'OCDE. Ces frais sont principalement dus aux carences de l'infrastructure, en particulier des routes, des ports et du réseau de terminaux logistiques. De manière générale, l'ampleur des frais de logistique empêche certains des produits de la région de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés d'exportation. Une récente analyse des enquêtes sur le climat de l'investissement menées dans six pays de la région montrent que certains services d'infrastructure peuvent avoir un impact significatif sur la productivité moyenne. Les impacts les plus forts ont été notés pour l'électricité (coupures de courant), les services de transport (interruptions) et l'efficacité des services des douanes (temps nécessaire au dédouanement). Le volume des importations et celui des exportations devant augmenter par suite des accords de libéralisation des échanges tels que ceux qui ont été conclus en Amérique centrale et dans la région andine, les pressions exercées sur l'infrastructure des transports en Amérique latine devraient s'intensifier au cours des prochaines années. De manière générale, pour que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes puissent tirer profit de leur stratégie commerciale, il importe que leurs frais de logistique diminuent nettement. Et pour que cette diminution se matérialise, il faut que des améliorations soient apportées à certains équipements et à la qualité de certains services d'infrastructure.

22. **Les fortes inégalités des revenus observées dans la région font pendant aux fortes disparités qui existent aux niveaux de l'accès aux services et de leur qualité entre les différents groupes de revenus, entre les zones rurales et les zones urbaines et d'un pays à un autre.** Dans les zones urbaines, le niveau généralement élevé du taux global d'accès masque souvent les très mauvaises conditions dans lesquelles vivent les groupes de population les plus

pauvres. Par exemple, seulement 35 % des personnes appartenant au quintile de revenu le plus faible ont accès à de l'eau sous conduite dans les villes d'El Salvador, contre 87 % des personnes appartenant au quintile le plus riche. Il existe également une différence marquée entre les zones urbaines et rurales dans de nombreux pays, car il peut être difficile et onéreux de mettre en place des branchements dans des communautés rurales isolées. Ces disparités reflètent et renforcent aussi généralement les profils de pauvreté puisque les zones rurales sont généralement plus pauvres que les zones urbaines. L'accès à de l'eau salubre en zone rurale n'est que de 58 % au Brésil et de 59 % au Chili contre 96 % et 100 % respectivement pour les zones urbaines de ces deux pays. De même, la couverture des services est beaucoup plus étendue dans les pays les plus riches de la région. Au Costa Rica, 98 % des ménages ont l'électricité alors que ce n'est le cas que de 58 % des ménages au Nicaragua, où seulement 26 % des ménages ruraux bénéficient de ce service. Dans toute la région, le manque d'abris adéquats et de services d'infrastructures de base a des retombées négatives sur les pauvres, et limite leurs possibilités d'échapper à la pauvreté ; il compromet leur santé, réduit leur capacité à avoir un emploi durable ou à aller à l'école, érode le capital social et alimente la criminalité et la violence. Les carences de l'infrastructure des transports réduit l'accès aux marchés, en particulier pour les produits ruraux, et a donc un impact négatif sur les petits exploitants et producteurs. Le déploiement d'efforts plus intenses pour offrir des services d'infrastructure aux populations pauvres et aux habitants des zones rurales aurait donc pour effet d'améliorer non seulement leurs conditions de vie mais aussi leurs perspectives économiques.

### *Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)*

23. **L'absence de réforme du secteur de l'infrastructure continue d'être un grave obstacle à la croissance.** Les taux de croissance de la région évoluent à la hausse, mais ils pourraient être encore plus élevés si la fourniture des services d'infrastructure s'améliorait. La gouvernance au niveau sectoriel, sous forme par exemple d'une réelle réglementation des marchés, et la viabilité financière des différents types d'activité comptent encore parmi les principaux défis que doivent relever les pays de la région. Sur les 15 pays qui sont des clients de la Banque mondiale, cinq seulement sont jugés avoir entrepris une réforme modérée à profonde du secteur de l'eau (Cisjordanie et Gaza, Iran, Jordanie, Maroc et Yémen) ; trois pays rentrent dans cette catégorie pour la réforme du secteur de l'électricité (Algérie, Jordanie et Maroc). La plupart des prestataires de services d'infrastructure de la région sont encore des administrations publiques, des entreprises d'État ou des établissements paraétatiques qui fonctionnent fréquemment de manière peu efficace en appliquant des règles bureaucratiques sans toutefois être assujettis à des contraintes budgétaires effectives. La lenteur des réformes s'est, entre autres, traduite par l'absence de participation du secteur privé aux activités d'infrastructure ; la région n'a attiré que 4 % (31 milliards de dollars) du montant total des investissements privés effectués dans l'infrastructure dans les pays en développement entre 1990 et 2003 ; qui plus est, près de 80 % de ces ressources ont été utilisés dans quatre pays seulement. L'amélioration de la gestion des services d'infrastructure dans le cadre d'un accroissement de la participation du secteur privé, par le biais surtout du renforcement des capacités des exploitants et l'élargissement des possibilités de transfert des connaissances du secteur privé, pourrait permettre d'accroître l'efficacité et la qualité des services.

24. **La compétitivité de la région est limitée par les obstacles liés aux infrastructures.** Les pays de la région se situent dans la moitié supérieure du classement établi sur la base de l'indice de la compétitivité de la croissance établie par le Forum économique mondial. Il faudra toutefois assurer des services d'infrastructure plus systématiques et plus efficaces pour fournir aux entreprises les moyens de continuer à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Le temps moyen d'attente dans la région pour un branchement téléphonique ou électrique est de,

respectivement, 174 jours et 125 jours (soit quatre fois plus que la moyenne pour les pays en développement) ; les entreprises subissent par ailleurs en moyenne des coupures d'eau 42 jours par an, des coupures de téléphone 25 jours par an et des coupures d'électricité 14 jours par an, ce qui explique pourquoi 23 % des entreprises se sont dotées de leurs propres capacités de génération d'électricité. Dans le secteur des transports, le dédouanement d'un conteneur dans certains pays de la région peut prendre plus de huit jours (contre quelques heures dans la plupart des pays développés) et les embouteillages dans les capitales comptent parmi les pires au monde puisqu'en moyenne une personne passe deux heures par jour en transport (contre moins d'une heure dans d'autres pays en développement). En outre, seulement 1,1 % de la population dans son ensemble (28 % des entreprises) utilisent l'internet, soit la moitié de la moyenne établie pour le monde en développement.

**25. Il sera essentiel de gérer et d'allouer l'approvisionnement en eau de manière plus efficace pour assurer la durabilité des ressources à long terme.** La région MNA compte environ 5 % de la population mondiale mais ne dispose que de moins de 1 % des ressources en eau douce renouvelables de la planète. Le secteur agricole, qui absorbe 87 % de l'eau utilisée dans la région, se caractérise par d'importantes déperditions. Étant donné le rôle très important que jouent les incitations aux fins de la réalisation d'économies d'eau, les tarifs demandés pour l'eau utilisée dans l'agriculture et pour la consommation des ménages sont encore trop faibles pour permettre de recouvrer les coûts. Ils permettent en général de recouvrer moins de 50 % et de 75 %, respectivement des frais d'exploitation et d'entretien. Cet état de fait non seulement va à l'encontre de l'objectif de préservation des ressources en eau mais aussi grève les finances publiques. Les subventions accordées au titre de l'eau représentent 10 % des dépenses publiques en Égypte, 8 % au Yémen et 3 % en Iran.

### *Asie du Sud (SAR)*

**26. Il sera essentiel d'élargir l'accès aux services d'infrastructure des entreprises et des ménages (surtout les pauvres) pour pouvoir maintenir les taux de croissance élevés de la région et veiller à ce que les avantages soient partagés avec les nombreux pauvres de la région.** Les enquêtes sur le climat de l'investissement montrent couramment que l'infrastructure est le principal obstacle à l'expansion des entreprises en Asie du Sud — les problèmes d'alimentation en électricité sont jugés entraver les activités des entreprises même davantage que la corruption et la fiscalité. La qualité des infrastructures est plus faible en Asie du Sud que dans d'autres régions (sauf dans le cas de la téléphonie cellulaire) et des centaines de millions de personnes n'ont pas accès à des services de base. L'accès à l'électricité va de 6 % en Afghanistan à 64 % au Sri Lanka. Au Bangladesh, seulement 39 % des ménages ont accès à des routes praticables en toutes saisons et les taux déclarés d'alimentation en eau de la ville et de services d'assainissement varient fortement. En Inde, l'accès à l'eau est intermittent dans toutes les grandes villes (c'est-à-dire qu'aucune ville comptant plus d'un million d'habitants n'assure l'alimentation en eau 24 heures sur 24) et les taux d'accès vont de moins de 60 % dans des États comme Mizoram et Kerala à près de 100 % dans le Punjab et à Delhi. La couverture limitée et la piètre qualité des services d'infrastructure sont des obstacles majeurs à la croissance et à la réalisation des ODM.

**27. Dans toute l'Asie du Sud, les services d'utilité collective opèrent exclusivement dans le cadre du secteur public et se caractérisent par leur inefficacité et leur piètre gouvernance.** Ils ne sont donc guère incités, pour autant qu'ils le soient, à fournir des services efficaces et fiables ou à élargir l'accès des populations pauvres à leurs services. Même lorsque d'importantes mesures ont été prises en vue de commercialiser la fourniture des services (par exemple dans le secteur de l'électricité), la fourniture des services et leur tarification continuent de revêtir un

caractère très politique — comme en témoigne le fait que les pouvoirs politiques ne sont pas du tout enclins à approuver des tarifs permettant de recouvrer les coûts des services d'alimentation en électricité — et grèvent souvent lourdement les finances publiques (au Pakistan, les pertes encourues dans le secteur de l'électricité représentent l'équivalent de 1,5 % du PIB). De manière générale, il importe d'accorder une plus grande importance à l'amélioration des performances et à la recherche de résultats et de réalisations. Dans un tel contexte, l'attrait que présentent des investissements sectoriels pour le secteur privé reste limité, à l'exception importante des télécommunications.

28. **L'intégration de l'infrastructure régionale et le commerce de l'énergie sont sur le point de prendre de l'importance dans la région.** La région de l'Asie du Sud offre des possibilités considérables d'échanges mutuellement profitables d'énergie et de ressources énergétiques. L'importance et la dispersion de ses ressources hydroélectriques et en gaz naturel, les disparités très fortes qui caractérisent la taille des différentes économies ainsi que les niveaux et la progression de la demande d'énergie correspondante permettent de penser qu'il serait possible de tirer grandement profit d'une intégration plus poussée. La proximité des pays d'Asie centrale et du Moyen-Orient qui disposent de réserves prouvées de gaz naturel considérables offre également d'excellentes opportunités d'importation de gaz à des prix concurrentiels pour satisfaire aux besoins croissants du secteur de l'électricité. Au fur et à mesure que les échanges régionaux et le commerce entre pays ayant une frontière commune se développeront, il deviendra plus nécessaire de créer des couloirs de transport et d'améliorer ceux qui existent déjà, et aussi d'accroître l'efficacité des services de facilitation des transports et des échanges. Toutefois, contrairement aux autres régions, le programme d'intégration régionale de l'infrastructure en Asie du Sud progresse lentement dans un contexte caractérisé par la faiblesse de la croissance et du niveau des échanges intra-régionaux en général.

### III. LES ACTIVITES DE LA BANQUE DANS LE DOMAINE DES INFRASTRUCTURES

29. Les activités de la Banque dans le domaine des infrastructures ont nettement évolué au cours des 10 dernières années. Autrefois le principal objet des opérations de financement de la Banque (elle absorbait environ 40 % du volume total), l'infrastructure ne bénéficiait plus que de 21 % environ des financements en 1999. Le plan d'action pour l'infrastructure a été conçu dans le but de repositionner les activités de la Banque dans le domaine des infrastructures, et a permis d'accomplir des progrès notables dans cette direction en accroissant sensiblement les financements, en les complétant par des services hors prêts et en ayant recours dans une plus grande mesure à des partenariats. On compte que les opérations de la Banque dans ce domaine continueront d'augmenter au cours des prochaines années pour représenter de nouveau 40 % du volume total des prêts. Cette évolution s'effectuera dans tous les pays et privilégiera certaines branches d'activité (comme les investissements dans les énergies propres et l'accès à l'énergie) et certaines catégories de clients (opérations régionales et infranationales) ainsi que la relance des investissements publics et privés dans l'infrastructure.

#### *Le Plan d'action pour l'infrastructure*

30. **Dans le cadre du Plan d'action pour l'infrastructure, la Banque progresse de manière satisfaisante en vue du rétablissement de son appui à l'infrastructure.** La Banque a entrepris de reprendre systématiquement des opérations à l'appui d'activités relatives à l'infrastructure lorsqu'elle a lancé le Plan d'action pour l'infrastructure en juillet 2003. Les grandes parties prenantes, les clients, les actionnaires et la direction s'accordaient de plus en plus à reconnaître que le Groupe de la Banque devait intensifier sa participation aux opérations

d'infrastructure du fait de l'augmentation des besoins d'investissement, du retrait des investisseurs privés et de l'acceptation croissante du fait que les ODM ne pourront être atteints que par des actions multisectorielles<sup>4</sup>. Le Plan d'action a été conçu compte tenu des leçons acquises durant les décennies précédentes dans le cadre de la fourniture de services d'infrastructure aussi bien par le secteur public que par le secteur privé, et positionne la Banque de manière à lui permettre de s'associer, quelle que soit la combinaison secteur public-secteur privé au financement de l'infrastructure et à la fourniture de services. Par le biais de ce plan d'action, le Groupe de la Banque indique clairement à son personnel, à ses clients et à tous les partenaires de développement la place centrale qu'occupe l'infrastructure dans le programme de développement.

**31. La Banque fait face à la demande de services d'infrastructure de ses clients en augmentant ses financements tout en maintenant la qualité de ses interventions à des niveaux systématiquement élevés.** Depuis l'exercice 03, la Banque accroît d'environ un milliard de dollars par an ses financements au titre de l'infrastructure (voir l'encadré 4). Les financements dans tous les secteurs et dans toutes les branches d'activité sont en nette augmentation depuis deux ans (voir l'annexe B). Cette hausse est visible dans toutes les Régions mais si elle n'est pas toujours aussi importante d'une région à l'autre. Par exemple, la Région Afrique a commencé à accroître ses prestations durant l'exercice 04 pour opérer un léger repli durant l'exercice 05 car certains des projets prêts à être soumis à l'approbation des administrateurs ont dû être remis à une date ultérieure par suite des limites imposées par les ressources d'IDA-13. Cette évolution à la baisse devrait s'inverser durant l'année qui vient car la nouvelle allocation de ressources dans le cadre d'IDA-14 est très favorable à l'infrastructure. De même, la Région Asie de l'Est a affiché une croissance notable des financements au titre de l'infrastructure durant l'exercice 04, qui devrait se poursuivre durant l'exercice 06 par suite de l'approbation de certains projets qui avaient été quelque peu retardés. Par ailleurs, aucun principe de sauvegarde de la Banque n'a été compromis alors même que le coût et la durée des activités de préparation des projets diminuent sensiblement depuis l'exercice 03. Le coût de la préparation d'un projet est passé d'en moyenne 383 000 dollars durant l'exercice 03 à 366 000 dollars durant l'exercice 05, tandis que le temps moyen nécessaire pour passer du stade du descriptif du projet à sa soumission aux administrateurs a été ramené de 22,5 mois pour l'exercice 03 à 16,9 mois durant l'exercice 05. La qualité des projets est demeurée élevée pendant cette période de rapide augmentation des financements de la Banque. À la fin de l'exercice 05, le pourcentage des engagements au titre de l'infrastructure considérés à risque était de 9,5 %, soit un taux bien inférieur à la moyenne de 13,5 % observés pour toute la Banque. Par ailleurs, le taux de décaissement du portefeuille d'investissements dans l'infrastructure en cours d'exécution (ratio des décaissements au montant initial non décaissé) est passé de 18,1 % à la clôture de l'exercice 03 à 20,5 % à la clôture de l'exercice 05, ce qui témoigne de l'amélioration des flux de financement destinés aux clients.

**32. Durant cette période, les activités de la MIGA et de la SFI dans le secteur de l'infrastructure se sont développées.** Durant l'exercice 05, le portefeuille des nouveaux engagements bruts de la MIGA s'est établi à 5,6 milliards de dollars, et la part du portefeuille global imputable à l'infrastructure a régulièrement augmenté pour passer de 29 % durant l'exercice 01 à 38 % durant l'exercice 05. Les activités de la SFI concernant les infrastructures (à l'exception des secteurs des hydrocarbures et des industries extractives) ont donné lieu à des engagements de l'ordre de 800 millions de dollars durant l'exercice 05 (sur un total de

---

<sup>4</sup> Plan d'action pour l'infrastructure, juillet 2003. Des rapports d'avancement détaillés sont établis depuis le lancement du plan d'action, tels que le rapport sur l'infrastructure du Comité du développement de 2003, la mise à jour du Plan soumise aux administrateurs en 2004 et le rapport sur l'infrastructure 2004 préparé pour le Comité du développement.

5,4 milliards de dollars), contre 722 millions de dollars durant l'exercice 02 ; la rentabilité de ces activités s'est considérablement améliorée depuis l'exercice 02, durant lequel s'est produite la crise argentine, puisque le rendement du capital utilisé dépasse actuellement 30 %. À la fin de l'exercice 05, l'encours des engagements cumulés de la SFI dans des activités concernant l'infrastructure était de l'ordre de 4 milliards de dollars (soit 21 % de plus que pour l'exercice 02), et représentait approximativement 21 % du montant total des engagements de la SFI.

<b>Encadré 4 : Engagements de financements annuels au titre de l'infrastructure</b>				
<b>Ex. 02 à 05 (USD millions)</b>				
	<b>Ex.02</b>	<b>Ex.03</b>	<b>Ex.04</b>	<b>Ex.05</b>
<b>SECTEUR PRINCIPAL</b>				
Énergie et industries extrac.	2 128	1 206	1 042	1 874
TIC	156	115	97	191
Transports	2 392	2 731	3 819	3 138
Eau et assainissement	503	1 295	1 493	1 781
Divers (protect. inond., déchets solides)	54	93	138	426
<b>TOTAL</b>	<b>5 232</b>	<b>5 440</b>	<b>6 589</b>	<b>7 411</b>
<b>RÉGION</b>				
AFR	1 254	1 363	1 560	1,317*
EAP	905	1 460	1 735	1 467
ECA	434	367	864	1 584
LCR	978	689	833	1 303
MNA	225	291	731	300
SAR	1 436	1 270	866	1 440
<b>TOTAL</b>	<b>5 232</b>	<b>5 440</b>	<b>6 589</b>	<b>7 411</b>
<b>TYPES D'ACTIVITÉ</b>				
BIRD	2 502	3 148	3 595	4 359
IDA	2 563	2 161	2 832	2 559
FEM	34	53	90	67
Garanties	115	75	59	410
Financements spéciaux	19	2	12	16
<b>TOTAL</b>	<b>5 232</b>	<b>5 440</b>	<b>6 589</b>	<b>7 411</b>
<b>TOTAL</b>				
Total Banque mondiale	20 054	18 909	20 493	22 604
INF en % du total Banque mond.	26%	29%	32%	33%

<b>THEME PRINCIPAL</b>	<b>Ex.02</b>	<b>Ex.03</b>	<b>Ex.04</b>	<b>Ex.05</b>
Développement urbain	1 492	1 594	1 369	1 872

Par suite des limites imposées par IDA-13, des engagements supplémentaires d'un montant de 370 millions de dollars (non indiqués dans ce tableau), prêts durant l'exercice 05, seront en fait financés dans le cadre d'IDA-14.



33. **Durant cette période, les démarches suivies pour fournir un appui à la prestation de services d'infrastructure se sont diversifiées.** La quasi-totalité de l'appui financier de la Banque au titre de l'infrastructure était autrefois accordée par le biais du financement d'investissements et d'efforts de reconstruction (voir l'encadré 5). Depuis quelques temps, toutefois, on assiste à un élargissement de la gamme des instruments utilisés à l'appui des investissements dans l'infrastructure. Les activités de la Banque en ce domaine qui, jusqu'ici, faisaient intervenir un nombre relativement important d'opérations de prêt plurisectorielles — pour l'essentiel à l'appui de l'infrastructure rurale — se diversifient pour couvrir de nouvelles catégories plurisectorielles telles que la facilitation du commerce et des transports, les services de logements axés sur les populations pauvres, les efforts intégrés de réduction de la pauvreté urbaine, et les activités de développement économique local intégré. De fait, les opérations dans l'infrastructure se prêtent à l'intégration d'autres domaines, comme en témoigne la prise en compte des besoins sexospécifiques dans les projets de transport, de même qu'elles peuvent elles-mêmes être intégrées dans des opérations axées sur d'autres secteurs (voir les composantes des engagements au titre de l'infrastructure à l'annexe B.). L'infrastructure est également plus clairement visée par les opérations de prêt à l'appui des politiques de développement (comme celles menées au Maroc ou au Brésil dans le domaine du logement). Les crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC), qui visaient auparavant davantage les domaines de la gouvernance et les secteurs sociaux, couvrent de plus en plus souvent les infrastructures (par exemple, au Bénin, un PRSC a été l'instrument utilisé pour mettre en place des programmes d'approvisionnement en eau harmonisés ayant l'agrément de tous les bailleurs de fonds) et sont employés de manière novatrice dans le cadre d'opérations de portée sectorielle (SWAp pour le secteur routier au Tchad, en Éthiopie et en Pologne) et des APL horizontaux (aux fins d'opérations de développement municipal en Amérique latine et par la Communauté de l'électricité de l'Europe du Sud-Est). Par ailleurs, le recours aux garanties s'est sensiblement accru, probablement par suite des modifications apportées aux pratiques comptables internes<sup>5</sup>. Après l'adoption de cet instrument en 1990, la Banque a fourni une à deux garanties par an ; durant l'exercice 05 elle a accordé sept garanties portant sur un montant total de 410 millions de dollars (contre 59 millions de dollars pour l'exercice 04).

---

<sup>5</sup> En 2004, la Banque a assoupli l'enveloppe de financement de la BIRD par pays aux fins de l'utilisation de garanties, en accroissant le plafond de 75 % du volume des garanties ; la même démarche a été adoptée pour les pays admissibles à emprunter à l'IDA. Des informations récentes sur les garanties de l'IDA sont présentées dans le document intitulé « Review of the IDA Guarantees Pilot Program » daté du 5 mai 2005 (IDA/SecM2005-0220).

#### **Encadré 5 : Catastrophes naturelles et efforts de reconstruction des infrastructures**

Selon les estimations, la perte cumulée d'actifs économiques par suite de catastrophes naturelles durant les années 90, en pourcentage du PIB de l'année 2000, a atteint 2,5 % pour la Chine, 5,2 % pour le Bangladesh et 15,6 % pour le Nicaragua. Cette perte recouvre les infrastructures de réseaux (comme les ponts, les lignes de transport d'électricité, les oléoducs, etc.) qui n'ont pas été conçues pour résister à des tremblements de terre et à des inondations. Les bâtiments sont manifestement vulnérables. Les deux grands tremblements de terre qui ont secoué la Turquie en 1999 ont endommagé environ 23 400 bâtiments, dont 16 400 (93 000 logements et 15 000 petites entreprises) se sont effondrés ou ont été gravement endommagés. La Banque contribue largement aux efforts de relance à la suite de catastrophes dans le monde en développement ; par exemple, elle a affecté près d'un milliard de dollars à la reconstruction après le tsunami en Asie, 443 millions de dollars après le tremblement de terre de Gujarat (Inde), 200 millions de dollars pour la reconstruction après le passage du cyclone Mitch (Honduras), 505 millions de dollars pour la reconstruction après le tremblement de terre de Marmara (Turquie) et 30 millions de dollars après les inondations qui ont ravagé le Mozambique. Outre l'appui qu'elle fournit aux efforts de relance dans les pays touchés par une catastrophe, la Banque prône également une stratégie préventive de préparation à la gestion des risques associés à des phénomènes naturels. Cette démarche part fondamentalement du principe qu'il est possible de réduire le nombre de victimes et l'impact économique des catastrophes en planifiant et en investissant à des fins préventives. La Banque a publié un rapport intitulé « *Natural Disaster Hotspots: A Global Risk Analysis* » qui examine les risques de catastrophes dans le monde entier associés à certains grands phénomènes naturels — sécheresse, inondations, cyclones, tremblements de terre, éruptions volcaniques et glissements de terrain. Le rapport indique les régions géographiques exposées à des risques importants de manière à guider les efforts de développement sur la base de meilleures informations pour réduire les pertes futures en cas de catastrophe. Pour cette raison, la Banque collabore avec les partenaires pour systématiquement inclure la gestion des risques aléatoires dans les DSRP et dans les CAS des pays exposés à de graves risques humains et économiques, pour préserver les gains des efforts de réduction de la pauvreté.

34. **La priorité a été accordée à la reconstitution de la base de connaissances sur les pays.** Les analyses et les missions indépendantes de conseil sur l'action à mener sont un complément essentiel aux opérations de financement de la Banque. Les dépenses de l'institution au titre de ces produits hors prêts sont restées de l'ordre de 19 millions de dollars durant les exercices 04 et 05, soit 14 % de plus que durant l'exercice 03. D'importants efforts ont été également déployés dans le but de regrouper les financements avec ceux de partenaires et de privilégier les activités produisant d'importants résultats. Les analyses réalisées dans le domaine des infrastructures accordent une place croissante aux diagnostics plurisectoriels de l'infrastructure au niveau national et à des études régionales menées en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds, pour mieux connaître les pays et les régions et pour poursuivre le processus d'harmonisation. Le programme de recherche de la Banque a été élargi de manière à couvrir une plus large gamme de questions concernant l'infrastructure.

35. **Au cours de l'année écoulée, la base de connaissances de la Banque a été confortée par les études plurisectorielles de l'infrastructure menées au niveau des pays et des régions.** Dans la région Asie de l'Est et Pacifique, la Banque mondiale, JBIC et la BASD ont collaboré à la préparation d'une publication vedette « *Connecting East Asia: A New Framework for Infrastructure* » qui explique les questions de stratégie politique et opérationnelle et définit les priorités pour les prochaines années. La Région Amérique latine et Caraïbes, quant à elle, vient d'achever une étude détaillée intitulée « *Infrastructure in Latin America: Recent Developments and Key Challenge* », qui couvre essentiellement les progrès accomplis au cours des 15 dernières années et les enseignements qui en ont été tirés. La Région Europe et Asie centrale et la Région Afrique ont également préparé des projets d'analyse et des études de référence qui serviront à la rédaction d'études majeures sur l'infrastructure qui seront publiées dans le courant de l'année et qui couvriront l'insuffisance des statistiques et les liens entre l'infrastructure et la croissance. Les

instruments d'analyse de la conjoncture économique et des infrastructures (Recent Economic Developments in Infrastructure – REDI) proposés dans le Plan d'action pour l'infrastructure aux fins de la compilation d'indicateurs de performance devant servir à faire le bilan des questions économiques et techniques de portée plurisectorielle et à formuler des recommandations sur l'action à mener dans l'ensemble du secteur de l'infrastructure d'un pays, sont devenus des rapports détaillés sur l'infrastructure au niveau national. Ces études analytiques plurisectorielles, telles que celles entreprises pour l'Indonésie, les Philippines et la Colombie servent de base à la formulation des stratégies de développement de ces pays. D'autres études sont en cours de préparation pour le Viet Nam, la Mongolie, les Iles du Pacifique et pour la Cisjordanie et Gaza, de même qu'un plan directeur pour une gestion intégrée des ressources en eau au Maroc. Des examens des dépenses publiques axés sur l'infrastructure ont en outre été réalisés pour le Guatemala, l'Indonésie, le Mexique et le Paraguay.

**36. Les partenariats continuent de jouer un rôle important.** Les organismes de développement peuvent avoir un impact bien plus important lorsque qu'ils agissent d'un commun accord. Il existe de nombreux exemples de cofinancements par la Banque, des banques régionales de développement, des bailleurs de fonds et d'autres institutions telles que l'Union européenne. Cela vaut tout particulièrement pour les projets d'infrastructure d'envergure régionale qui exigent souvent la poursuite d'activités en étroite collaboration par suite de leur complexité et de leur envergure (par exemple la Banque travaille en partenariat avec la BERD et la BIE dans le cadre de la Communauté de l'électricité de l'Europe du Sud-Est). La collaboration entre bailleurs de fonds en vue de la réalisation d'études, de la formulation de grandes orientations communes aux fins de la fourniture de conseils stratégiques, et du renforcement des capacités présente également des avantages car elle permet de réduire les chevauchements et les doubles emplois. Par exemple, la Banque mondiale collabore actuellement avec la BAsD à la formulation de conseils stratégiques pour le secteur de l'électricité au Bangladesh : les deux institutions formulent conjointement une démarche commune pour répondre aux priorités de ce secteur et définir les règles de participation. En Afrique, la collaboration entre la Banque et la BAfD dans le secteur de l'eau peut servir de modèle : elle donne lieu à des évaluations conjointes des progrès accomplis en direction des ODM dans les 12 pays sur lequel ces organisations sont convenues de cibler leur action, à des missions conjointes, au cofinancement de projets, à la communication d'informations et à d'éventuels échanges de personnel. La Banque poursuit également son partenariat avec la BID aux fins de la conception et du financement de routes rurales, de la décentralisation de la gestion des routes et de programmes de transports urbains au Pérou. Elle coopère aussi à de nombreux égards avec l'Union européenne, en particulier dans la région Europe et Asie centrale, notamment pour assurer un appui au développement des TIC (qui porte actuellement sur les réseaux à large bande et le cadre correspondant) et pour formuler et exécuter une série de projets de facilitation du commerce et des transports en Europe du Sud-Est. Par ailleurs, la Banque parraine des réunions de partenaires de développement pour permettre un examen conjoint de questions d'envergure mondiale (telles que l'impact sur les résultats, la gouvernance, etc.). Par exemple, la table ronde sur l'infrastructure organisée en avril 2005 (qui fait suite à une réunion similaire tenue en septembre 2003) a réuni d'importants décideurs venus de grandes organisations multilatérales de développement (banques régionales de développement, Commission européenne et NEPAD). Les Programmes et partenariats mondiaux dans le domaine de l'infrastructure, qui sont coparrainés par la Banque et par des bailleurs de fonds, permettent en outre à ces derniers d'investir conjointement dans la création et le partage de connaissances dans le domaine de l'infrastructure, d'aligner les politiques et pratiques de la Banque et des bailleurs de fonds en ce domaine, et de mobiliser des ressources pour fournir un appui direct aux clients. La Banque gère actuellement 12 grands programmes et partenariats mondiaux (PPM) pour le compte de bailleurs de fonds, dans le cadre desquels 72 millions de dollars (exercice 05) ont été engagés en vue de fournir un appui aux clients (voir annexe C).

### *Les activités dans l'infrastructure au cours des prochaines années*

37. **Pour répondre à la demande de ses clients dans le domaine de l'infrastructure, la Banque peut maintenir le rythme d'expansion de ses activités en ce domaine pendant deux ou trois ans.** La Banque pourrait pratiquement doubler le volume de ses financements pour l'exercice 03 d'ici l'exercice 08 ; toutefois l'augmentation de l'appui du Groupe de la Banque à l'infrastructure reste faible par rapport aux besoins, de sorte que l'institution devra viser à mobiliser des ressources extérieures. Outre la poursuite de ses efforts d'accroissement de ses financements et de mobilisation de ressources additionnelles, la Banque devra à l'avenir veiller attentivement à maintenir la qualité de ses activités et à prendre en compte les leçons tirées de l'expérience. À moyen terme, les projections relatives à l'évolution des financements de la Banque au titre de l'infrastructure dépendront de la demande des clients et des conditions en vigueur dans les pays, ainsi que des allocations d'IDA-14 dans le cas des pays admis à emprunter à l'Association. Ceci étant, on compte que la Banque pourra continuer à accroître le volume de ses activités dans le domaine de l'infrastructure d'un montant pouvant aller jusqu'à un milliard de dollars par an au cours des deux à trois prochaines années, pour atteindre environ 10 milliards de dollars par an et porter à 40 % la part de ce type d'opération dans le total de ses activités. Les prévisions concernant les activités de la SFI et de la MIGA sont encore plus sujettes à variations puisque ces dernières opèrent sur la base de transactions. En général, la MIGA pense que ses activités dans l'infrastructure (eau, télécommunications, transports et électricité) devrait continuer de représenter entre 30 et 35 % de ses activités, tandis que la SFI pense que ses transactions pourraient passer de 598 millions de dollars pour l'exercice 05 à un montant de l'ordre de 1,1 à 1,2 milliard de dollars d'ici 2008.

#### **Encadré 6 : Une action collective pour l'Afrique**

La Commission pour l'Afrique et les participants au sommet de Gleneagles ont insisté sur l'importance que revêtent les investissements dans l'infrastructure en Afrique subsaharienne. La création d'un Consortium pour l'infrastructure en Afrique est l'un des grands accomplissements du sommet. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, la Commission européenne et des donateurs bilatéraux contribueront des financements au titre d'initiatives coordonnées dans l'infrastructure, pilotées par des Africains au niveau national et à celui de projets transfrontières. Les objectifs et les procédures du Consortium seront examinés plus en détail lors de la réunion constitutive en octobre 2005, mais on compte que ses activités porteront essentiellement sur l'efficacité de l'aide et l'amélioration de la coordination entre les bailleurs de fonds, la sensibilisation à la nécessité de déployer des efforts de plus grande envergure, l'établissement de meilleures données, le suivi des ressources sur l'état actuel de la prestation de services, et le renforcement des capacités dont disposent les administrations locales et les prestataires de services pour accroître l'impact global des efforts accomplis. La formation du Consortium pour l'infrastructure en Afrique montre clairement que les bailleurs de fonds reconnaissent que pour maximiser l'efficacité de l'aide à l'avenir, il leur faudra davantage harmoniser leurs activités et cofinancer des programmes d'infrastructure nationaux axés sur l'obtention de résultats clairement définis.

38. **Les activités devraient progresser régulièrement dans toutes les régions, et témoigneront de la diversité des difficultés rencontrées dans chacune de ces régions.**

- **Dans la Région Afrique**, le volume total des prêts devrait continuer d'augmenter durant la période couverte par IDA-14 ; une attention particulière sera portée aux initiatives de cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds, comme le Consortium pour l'infrastructure en Afrique (voir l'encadré 6). On compte que les transports continueront de bénéficier du plus gros volume de financement, mais il faudra déployer des efforts plus importants au titre de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour pouvoir atteindre les ODM. Outre les

opérations de financement d'investissements et de mobilisation de ressources, la Région exécutera des programmes au niveau des pays (comme les projets routiers d'envergure sectorielle en Éthiopie et au Tchad) et aura davantage recours aux PRSC. Une place très importante sera accordée à l'obtention de réalisations quantifiables.

- ***Dans la Région Asie de l'Est et Pacifique***, les activités de financement devraient continuer de se développer au cours des trois prochaines années et rester de l'ordre de 50 à 60 % du volume total des prêts dans la région. Les opérations de la Banque seront déterminées par la rapide urbanisation de la région, l'accroissement des inégalités, l'intégration régionale et des demandes différenciées par catégorie de clients. Étant donné l'ampleur des besoins d'investissement de la région, une grande importance sera accordée à la mise en place de mécanismes permettant de relancer et d'exploiter des PPP, en particulier aux Philippines et en Indonésie.
- ***Dans la Région Europe de l'Est et Asie centrale***, la composition des financements sous dossier permet de penser que la croissance des financements au titre de l'infrastructure se poursuivra au cours des prochaines années, en valeur absolue et en pourcentage du volume total des prêts dans la région. Un grand nombre de pays à revenu intermédiaire souhaiteraient emprunter — en particulier la Turquie, l'Ukraine, la Roumanie, la Croatie, l'Azerbaïdjan et la Pologne — pour financer des opérations d'infrastructure extrêmement diverses. Les pays admissibles à emprunter à l'IDA souhaitent aussi poursuivre des opérations dans l'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports. Par suite de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, un intérêt accru est porté aux activités susceptibles d'offrir des possibilités d'échanges de droits d'émission, en particulier en Russie et en Ukraine.
- ***Dans la Région Amérique latine et Caraïbes***, la composition des financements sous dossier permet de penser que le niveau des prêts au titre de l'infrastructure de l'exercice 05 devrait se maintenir aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage du volume total des financements dans la région. Des financements importants sont sollicités au titre de toute la gamme des activités d'infrastructures ainsi qu'au titre de projets d'infrastructures plurinationaux. Les activités d'échanges de droits d'émission devraient encore s'accroître dans la région par suite de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto.
- ***Dans la Région Moyen-Orient et Afrique du Nord***, la composition des financements sous dossier semble annoncer une forte croissance des activités dans le secteur de l'énergie. Le secteur urbain offre aussi d'importantes possibilités dans les pays dont les besoins sont importants, où ces activités pourraient avoir un impact marqué (comme l'Iran, l'Égypte, l'Algérie et l'Irak) et qui ont accompli certains progrès dans des domaines sectoriels tels que la décentralisation, le développement économique locale et le logement (comme la Jordanie et le Maroc). Après deux années caractérisées par l'octroi d'importants financements (qui ont débouché sur un portefeuille régional d'activités de supervision de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le deuxième en importance dans le monde), les engagements pris au titre de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement devraient demeurer relativement stables jusqu'à la fin de l'exercice 08, à quelques exceptions près. Bien que la plupart des pays de la région soient des pays à revenu intermédiaire, il existe une demande de financements au titre de l'infrastructure des transports.
- ***Dans la Région Asie du Sud***, les financements au titre de l'infrastructure devraient passer d'un quart à un tiers du volume total des financements pour la région au cours des prochaines années. Cette évolution tient à la forte expansion du secteur urbain : par exemple, la Banque appuie la poursuite de réformes nationales en Inde dans le cadre d'opérations menées au niveau national et à celui des États pour renforcer les capacités des villes à améliorer le fonctionnement des marchés fonciers et pour développer leurs activités financières et leurs services de manière durable. La Banque a également entrepris de reconstituer son portefeuille

d'opérations dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en procédant à un petit nombre de projets urbains axés sur la fiabilité des services et sur des systèmes d'approvisionnement en eau dans les zones rurales entraînés par la demande. Dans le domaine des transports, la Banque poursuit son action dans le droit fil des nombreuses opérations qu'elle a réalisées dans le secteur routier et participe de plus en plus à des opérations concernant les transports urbains, les ports et les chemins de fer. Dans le secteur de l'énergie, tout en maintenant son attention sur l'amélioration de la performance des services d'utilité collective et sur l'élargissement de l'accès en zone rurale, la Banque s'efforce d'accroître l'ampleur de ses interventions dans des domaines tels que la production d'hydroélectricité à grande échelle et la poursuite de démarches produisant de faibles émissions de carbone pour assurer la sécurité énergétique. Elle participe aussi de plus en plus à la fourniture de services-conseil et fournit un appui financier aux fins de la poursuite d'opérations par le secteur privé dans l'infrastructure et des efforts de facilitation de l'intégration régionale, en particulier dans le domaine des transports et de l'énergie.

39. **À l'avenir, la Banque privilégiera, dans chaque secteur, certains domaines dans lesquels elle accroîtra sa participation.** Pour faire face aux tendances qui se dessinent et à l'évolution des besoins de chaque région, la Banque envisage d'adapter ses priorités sectorielles en développant ses pôles d'activité actuels et en privilégiant de nouveaux domaines si besoin est. De manière générale, les opérations concernant les transports et l'énergie/ les industries extractives devraient prendre de l'importance au cours des prochaines années ; les activités concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement — au titre desquelles les financements ont déjà quadruplé depuis l'exercice 02 — continueront de progresser de manière régulière conformément aux recommandations du Groupe mondial d'étude du financement des infrastructures d'adduction d'eau que préside M. Camdessus ; on s'attend également à ce que l'attention se tourne de nouveau vers les questions du logement/des services urbains ainsi que sur des domaines nouveaux tels que les énergies propres. L'évolution des activités dans chaque secteur se présentera comme suit :

- Le secteur de *l'énergie et des industries extractives* a, jusqu'ici, mis l'accent sur les investissements dans le transport et la distribution d'électricité, l'élargissement de l'accès à des sources d'énergie modernes, l'utilisation rationnelle de l'énergie, les énergies renouvelables, le marché de carbone ainsi que l'appui à la réforme du secteur et à la poursuite d'activités extractives durables. Les interventions se poursuivront dans ces domaines d'activité au cours des prochaines années mais, étant donné les préoccupations que commencent à susciter les changements climatiques à l'échelle mondiale, il faudra faire une place plus importante aux technologies des énergies renouvelables, et notamment procéder de nouveau à des opérations de production d'hydroélectricité sur une grande échelle, réhabiliter les centrales thermiques et hydroélectriques existantes, faciliter les transactions sur le marché du carbone et fournir un appui au commerce régional de manière à assurer une utilisation plus efficace de l'électricité hydraulique et du gaz (voir l'encadré 7). S'agissant de la production d'électricité, il est jugé préférable d'avoir recours à des capitaux privés — que ceux-ci émanent d'investisseurs locaux, régionaux ou internationaux. La plupart des États peuvent accorder un rôle important aux producteurs privés d'électricité dans le cadre de leur stratégie de développement sectoriel. Néanmoins, l'appui du secteur public, sous forme de garanties de l'IDA/ la BIRD et d'autres formes de renforcement de la cote de crédit, conjointement aux produits de la SFI et de la MIGA, contribuera souvent de manière cruciale à promouvoir le financement des activités de production d'électricité par le secteur privé. Il pourrait également être important, dans certains pays, qu'un appui financier important de l'État soit accordé parallèlement aux ressources de la Banque.

- Le secteur des *technologies de l'information et des communications (TIC)* a, de manière générale, visé essentiellement les technologies de l'information, l'élaboration de logiciels, les médias, la radio et la télédiffusion, les services postaux et les télécommunications. Les opérations dans ces domaines d'intervention continueront de se développer dans le but, en particulier, de connecter les zones rurales et d'exploiter les possibilités de gains de productivité permis par le déploiement de services à haut débit pour les applications de TIC dans d'autres secteurs (dont la santé, l'éducation, le commerce et les administrations publiques) et dans des environnements très difficiles (comme les pays sortant d'un conflit).
- Le secteur des *transports* continuera de jouer un rôle prédominant dans le cadre des interventions concernant les routes et les grands axes routiers, les transports publics et l'accès des zones rurales ainsi que les voies ferrées, les transports aériens, les ports, les cours d'eau et les transports par voies navigables. Ces activités seront complétées de plus en plus par des initiatives axées sur les liens entre l'environnement (transports urbains), la santé publique (sécurité routière) le développement social (accès) et la compétitivité (facilitation des transports et du commerce).
- Les problèmes qui se posent dans le secteur *urbain* sont de plus en plus aigus en raison des évolutions démographiques observées dans le monde entier, de sorte qu'il faudra élargir les domaines d'intervention traditionnels — essentiellement les finances et les institutions municipales — pour couvrir une plus large gamme de pôles d'intérêt, notamment les transports urbains et la pollution atmosphérique, la poursuite d'efforts plurisectoriels en vue de la réhabilitation des taudis, les marchés fonciers et immobiliers, la gestion des déchets solides, et le microcrédit. Par suite de la décentralisation des opérations, les interactions avec les clients s'effectueront de plus en plus au niveau infranational.
- Le secteur de *l'eau et de l'assainissement* continue de privilégier les projets d'investissement axés sur les services d'utilité collective d'approvisionnement en eau et d'assainissement ainsi que sur la fourniture de ces services dans les zones rurales. L'un des principaux objectifs en ce domaine consiste à accroître le nombre et l'impact des investissements financés par la Banque dans l'assainissement de base et l'hygiène du milieu. Une importance plus grande est maintenant accordée à la prestation de services dans les agglomérations de taille limitée et aussi au développement du secteur privé intérieur.

### **Encadré 7 : Mise en valeur de sources d'énergie à faibles émissions de carbone**

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la planète s'est réchauffée d'environ 0,6° Celsius au cours des 100 dernières années, et le réchauffement observé au cours des 50 dernières années est essentiellement imputable à l'activité humaine. Les pays en développement, et plus particulièrement les pays pauvres, sont les plus exposés aux effets défavorables des changements climatiques. Les programmes adoptés pour atténuer ces changements doivent mettre l'accent sur la réduction des utilisations non rationnelles de l'énergie et de la consommation de combustibles fossiles (en particulier dans les transports urbains). Les besoins d'investissement dans le secteur de l'énergie pour les 30 prochaines années dans les pays en développement étant de près de 8 000 milliards de dollars, la stratégie du Groupe de la Banque mondiale consiste à appuyer la réorientation des investissements en direction de technologies d'énergie n'ayant pas d'impact climatique. Les programmes poursuivis par l'institution dans le secteur de l'énergie consistent donc à :

- promouvoir la réforme du secteur de l'énergie (gouvernance, principes de tarification de l'énergie, combustibles fossiles et réforme du système de subventions des transports, prise en compte systématique des externalités environnementales) ;
- promouvoir des systèmes de transports viables et la réforme des transports publics ;
- fournir des financements, notamment sous forme de dons du FEM et par le biais d'opérations sur réduction d'émissions, pour promouvoir à plus grande échelle sur le marché des activités de production d'énergie, l'utilisation de technologies respectueuses du climat et le renforcement des capacités correspondantes :
  - la Banque a investi 9 milliards de dollars dans des activités de rationalisation de l'utilisation d'énergie et dans les énergies renouvelables entre 1990 et 2005 — ce qui en fait le plus important investisseur de toutes les IFI en ce domaine.
  - la Banque s'est engagée en juin 2004 à accroître ses financements au titre de nouvelles énergies renouvelables, y compris dans des centrales hydroélectriques générant jusqu'à 10 MW chacune, et à accroître les rendements énergétiques de 20 % par an par rapport à la référence tout en continuant de fournir son appui à des investissements dans de grandes centrales hydroélectriques. Le Groupe de la Banque a, à cette fin, engagé de nouveaux financements dans les nouvelles sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique à hauteur de 285 millions de dollars durant l'exercice 05, soit plus de 20 % de plus que la référence, et il a engagé 465 millions de dollars dans des projets de centrales hydroélectriques de grande taille.
  - la Banque s'est engagée à appuyer l'utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que la consommation de combustibles fossiles propres, notamment dans le cadre de technologies propres d'utilisation du charbon et l'utilisation de gaz à la place du charbon comme combustible.

Les participants au Sommet du G8 qui vient de se dérouler à Gleneagles ont noté que tous les pays avaient de multiples raisons d'adopter un cadre énergétique caractérisé par une faible utilisation de charbon parallèlement aux efforts menés pour réduire la pauvreté. Le G8 s'est engagé à renforcer l'investissement privé dans les pays en développement et à faire bénéficier ceux-ci des technologies propres d'utilisation de l'énergie. Les membres du Sommet ont demandé à la Banque de mener un effort à l'échelle mondiale pour mettre en place un cadre de mise en valeur de sources d'énergie faibles en carbone, notamment en ce qui concerne les investissements et financements. La Banque entreprendra, avec d'autres IFI, les gouvernements de pays membres, le secteur privé et d'autres partenaires, des activités en vue d'accélérer l'adoption de modes de production d'énergie plus propre et plus efficace et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie de manière à, notamment : aider les pays en développement à planifier un programme d'investissement non préjudiciable au climat ; renforcer les capacités de transfert, d'adoption et d'intégration des technologies ; réduire les activités de brûlage à la torche et d'évacuation des gaz ; et mobiliser des ressources auprès de sources internationales et intérieures.



40. **Étant donné que l'ampleur des interventions dans l'infrastructure devrait continuer de croître dans chaque région, dans les domaines sectoriels traditionnels et dans des domaines nouveaux, il sera nécessaire de procéder à un ajustement progressif des effectifs.**

Les commissions techniques continueront de suivre le nombre de membres du personnel et la palette de leurs compétences et d'assurer la valorisation de compétences à la pointe du progrès en adaptant systématiquement leur action en fonction de la demande. Depuis l'exercice 03, les effectifs de la Banque spécialisés dans l'infrastructure ont sensiblement augmenté puisque 81 cadres de haut niveau ont été recrutés et que les services d'infrastructure comptaient au total 514 personnes à la fin de juin 2005. De nouveaux recrutements sont prévus, qui seront effectués compte dûment tenu de la gamme des compétences requises. Par ailleurs, la Banque continuera d'exploiter les synergies plurisectorielles en faisant appel aux compétences de membres d'autres secteurs.

41. **La Banque s'efforcera de plus en plus de satisfaire les multiples facettes de la demande de ses clients et d'étendre ses activités dans de nouveaux domaines.** Il sera crucial, pour pouvoir fournir un appui à l'infrastructure sur une plus grande échelle, de satisfaire aux besoins de multiples échelons des pouvoirs publics – au niveau mondial, régional, national, infranational et communautaire. La Banque continuera de poursuivre un solide programme d'activités au niveau national et au niveau des communautés tout en développant ses activités d'envergure mondiale, régionale et infranationale (voir l'encadré 8). La nécessité d'un appui de portée mondiale aux domaines et activités assimilables à des « biens publics » – sous forme de connaissances et de ressources financières – se fait de plus en plus sentir. Il existe manifestement une demande encore plus importante d'activités de portée régionale et plurinationale, et l'appui fourni par la Banque à ce type d'intervention devrait nettement augmenter. Il s'agira souvent de projets importants/complexes (une centrale hydroélectrique, par exemple) qui exigeront un soutien durable des actionnaires ainsi que la fourniture de ressources importantes, et notamment l'affectation spécifique de capacités techniques. Enfin, la poursuite d'interventions directes au niveau infranational, sans soutien au niveau national, offre des possibilités considérables non encore exploitées de développer les opérations dans l'infrastructure et les activités du Groupe de la Banque tout entier.

## Encadré 2 : Domaines possibles d'expansion des activités d'infrastructure

DEMANDE CLIENTS	PORTEFEUILLE ACTUEL	DOMAINES D'EXPANSION
<p><b>Mondiale</b> <i>Investir savoir et ressources dans des biens publics mondiaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Focalisation sur la promotion du savoir via les programmes de travail des animateurs de réseaux et, avec donateurs, via Programmes et partenariats mondiaux (PPM)</li> <li>Pour ex. 05, USD 8,5 M investis au titre du savoir mondial via PPM</li> </ul>	<p><b>POTENTIEL DE CROISSANCE MOYEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faire face au changement climatique mondial (par ex. investir dans énergies renouvelables et technologies d'utilisation rationnelle, et d'autres programmes nouveaux de biens publics mondiaux)</li> <li>Expansion du programme de mesure des résultats et d'autres instruments de savoir en tant que bien publics mondiaux.</li> </ul>
<p><b>Régionale</b> <i>Agir via des interventions plurinationales dans les domaines où il peut y avoir des avantages économiques et/ou sociaux transfrontières</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 1990, projets régionaux d'infrastructure approuvés pour USD 1,3 M au total ; nette augmentation ces dernières années</li> <li>Opérations in AFR (14 projets), ECA (6 projets), EAP (4 projets) et LCR (4 projets)</li> </ul>	<p><b>FORT POTENTIEL DE CROISSANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite croissance du portefeuille AFR ; projets sous dossiers pour trois prochaines années estimés à USD 2 M</li> <li>Expansion dans d'autres régions – par ex. Europe du Sud-Est, Communauté des États Indépendants, Caraïbes</li> </ul>
<p><b>Nationale</b> <i>Appuyer les clients au niveau national via dialogue sur l'action à mener et réformes, grands projets et études-pays</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services de financement et d'analyse de portée nationale continueront de constituer la plus grande partie du portefeuille infrastructure et continueront de progresser au même rythme</li> </ul>	
<p><b>Infranationale</b> <i>Appuyer les besoins sur le plan de l'action à mener, du renforcement des capacités et des financements des entités infranationales (tels qu'États, provinces et autres échelons politiques ; services d'infrastructure d'utilité collective ; et institutions de financement du développement)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>BIRD et IDA ont un grand nombre d'opérations de financement et de renforcement des capacités avec des clients infranationaux, toujours avec une garantie souveraine</li> <li>Expansion limitée, dans les pays à revenu intermédiaire, par la réticence de certains gouvernements nationaux à accorder une garantie souveraine</li> <li>Fonds municipal de la SFI, créé en 2003, a financé quatre projets infranationaux sans garantie souveraine. Plusieurs autres opérations en préparation</li> </ul>	<p><b>POTENTIEL DE CROISSANCE MOYEN</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce type d'activité traditionnel continuera de se développer par suite de l'urbanisation</li> <li>Les mesures de décentralisation budgétaire, administrative et politique dans de nombreux pays ont généré une demande d'appui financier, sur l'action à mener et pour le renforcement des capacités en faveur des entités infranationales</li> <li>Le potentiel de croissance des prêts aux entités infranationales sans garantie souveraine dépend de la mise en place d'un mécanisme pour mieux exploiter les synergies au sein du Groupe de la Banque mondiale sans compromettre la situation financière de l'une quelconque des parties du Groupe. Bien que les besoins potentiels soient importants, l'expansion sera freinée par le temps nécessaire pour établir la cote de crédit des entités.</li> </ul>
<p><b>Communautés</b> <i>Fournir un appui aux projets identifiés et exécutés au niveau des ménages, des villages et des communautés avec la participation des parties prenantes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On compte que la demande sera soutenue, et que des mesures seront prises pour renforcer la qualité via une meilleure collaboration avec d'autres secteurs</li> </ul>	

### *Satisfaction de nouveaux besoins : projets régionaux et appui à l'échelon infranational*

42. **Les projets d'envergure régionale du groupe infrastructure sont devenus des activités importantes et très demandées.** Bien que ces instruments ne constituent encore qu'une petite fraction du portefeuille total de la Banque, on a pu observer un rapide accroissement de la demande de produits régionaux/plurinationaux, en particulier dans les secteurs de l'infrastructure. Les projets régionaux sont bien adaptés aux situations dans lesquelles il est possible de réaliser des économies d'échelle en couvrant un groupe de pays de taille plus limitée, lorsque l'intervention est, par définition, de portée plurinationale (par exemple la gestion d'un bassin fluvial) et/ou lorsque l'on cherche à promouvoir l'intégration commerciale et économique. À ce jour, l'Afrique est le principal demandeur de projets régionaux bien que certaines autres régions aient quelques projets importants à leur actif (par exemple l'électricité et le commerce/transport pour l'Europe du Sud-Est, les perspectives offertes par la couronne énergétique du Cône Sud, et l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud). Si l'expansion de ce portefeuille est limitée par des considérations naturelles et géographiques, il existe des possibilités considérables encore inexploitées dans d'autres régions. Pour pleinement réaliser ce potentiel de croissance, il faudra prendre des mesures d'appui, notamment en constituant des fonds d'affectation spéciale (par exemple l'allocation d'un montant annuel des ressources d'IDA-14 au titre de projets régionaux), l'adaptation des instruments de la Banque et de ses modalités d'exécution (par exemple passation des marchés, décaissements) aux fins de la poursuite d'opérations plurinationales, et la fourniture d'un appui institutionnel à ces projets qui sont souvent complexes et de vaste portée.

43. **L'appui au niveau infranational sera important par suite de la dévolution des responsabilités de développement du niveau national aux niveaux infranationaux nécessitée par la décentralisation.** Dans un grand nombre des pays qui sont clients de la Banque, la décentralisation des responsabilités administratives se poursuit à un rythme soutenu. En effet, les administrations centrales constatent de plus en plus que la dévolution du pouvoir de décision et de la responsabilité des services publics de base aux échelons inférieurs de l'administration a généralement pour effet d'accroître la viabilité des réalisations lorsque les parties prenantes locales ont bien plus d'influence sur les processus de prise de décision, d'exécution et de suivi. Cela permet aussi d'améliorer le climat de l'investissement (et d'autres composantes essentielles au programme de croissance durable) là où cette amélioration revêt le plus d'importance, à savoir au niveau local. C'est ce qui se produit, par exemple, lorsque la responsabilité des services d'infrastructure de base est dévolue aux administrations locales qui jouent un rôle essentiel dans la mise en place du réseau d'infrastructures de nombreux secteurs et dans la prestation des services. Dans bien des cas, toutefois, le pouvoir central n'a pas encore pleinement accordé l'autonomie budgétaire requise ni mis en place un cadre de transfert de ressources stable pour satisfaire aux besoins infranationaux. Les entités infranationales ne sont donc souvent pas suffisamment bien équipées pour pouvoir assumer les responsabilités qui leur sont attribuées dans le cadre du processus de décentralisation. Étant donné le nombre d'entités infranationales qui n'ont ni les capacités techniques ou institutionnelles ni les crédits nécessaires, il importe de renforcer leurs capacités pour qu'elles puissent opérer en respectant des normes d'efficacité administrative et de transparence financière adéquates. Elles acquerront ainsi une signature plus facilement acceptable par les sources de financement et encourageront la constitution d'un environnement dans lequel le Groupe de la Banque mondiale pourra continuer de fournir un appui sur l'action à mener dans le cadre général de la décentralisation.

44. **De nombreux pays à revenu intermédiaire clients du Groupe de la Banque souhaitent obtenir l'appui de celui-ci au niveau infranational.** L'appui sollicité doit permettre d'aider les pays demandeurs à amener leurs entités infranationales à opérer sans garantie souveraine et à mobiliser des fonds sur les marchés financiers intérieurs pour répondre aux besoins au niveau infranational. Certaines institutions multilatérales, comme la BERD et la BAfD accordent des financements à des entités infranationales sans exiger de garantie souveraine. Depuis son lancement en 2003, le Fonds municipal, qui est une initiative conjointe de la SFI et de la Banque mondiale, a établi le cadre juridique des financements de la SFI à des entités infranationales sans garantie souveraine ; il a déjà mené à terme quatre opérations et en prépare plusieurs autres.

45. **La possibilité d'accroître l'échelle des activités du Groupe de la Banque mondiale en poursuivant une approche privilégiant une intégration plus étroite des financements, des conseils sur l'action à mener et des activités de renforcement des capacités en faveur du développement d'entités infranationales est actuellement à l'étude.** Étant donné les besoins de formulation des orientations et du développement de l'infrastructure qui existent au niveau infranational, une approche intégrée du Groupe de la Banque pourrait contribuer à appuyer un processus de décentralisation durable, conforter la qualité des dépenses budgétaires locales et promouvoir un développement de l'infrastructure rationnel. Cette approche consisterait fondamentalement à :

- obtenir un impact au plan du développement en établissant, au niveau infranational, des cadres directeurs, des institutions et des processus propices à la décentralisation et aider les entités infranationales à obtenir une bonne cote de crédit de manière à satisfaire aux besoins d'investissements ;
- offrir toute la gamme des produits financiers du Groupe de la Banque mondiale directement à des entités infranationales dans le cadre de montages financiers intégrés, et notamment des financements en monnaie nationale et des garanties ; et
- utiliser efficacement le capital de la BIRD et de la SFI, et protéger la réputation et l'intégrité financière de la BIRD, conformément à ses statuts.

46. **Il importe de concilier plusieurs considérations concernant les institutions et les parties prenantes lors de la formulation d'une approche pour l'appui au niveau infranational.** Les actionnaires de la Première et de la Deuxième Partie ont indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre le développement des activités du Groupe de la Banque mondiale au niveau infranational de manière efficace et financièrement rationnelle sans pour autant compromettre la solidité financière de l'une quelconque des institutions du Groupe. Il sera important de s'assurer que cette manière de procéder ne met pas le Groupe de la Banque en concurrence avec le secteur privé. Il faudra aussi résoudre les importantes questions soulevées par la gestion des obligations conditionnelles souveraines envers des entités infranationales et la nécessité d'accorder des financements en monnaie nationale puisque la plupart des entités infranationales ne peuvent gérer les risques de change ou même légalement contracter des engagements en devises. Il importera d'examiner plus en détail la nature des consultations avec les entités souveraines dans le cadre d'opérations du Groupe de la Banque au niveau infranational. Enfin, il faudra consacrer des travaux supplémentaires à l'évaluation de la demande des pays clients lorsqu'elle émane de groupes différents, ainsi que les questions relatives à la gestion des risques et de nature juridique, comptable et organisationnelle. Les consultations avec les parties prenantes de même que les travaux techniques menés à des fins de diligence voulue s'intensifieront au cours des prochains mois ; et un rapport de synthèse sectorielle décrivant les options envisagées, les choix possibles et les conclusions de l'évaluation technique sera soumis à l'examen des administrateurs d'ici la fin de 2005.

#### IV. SUPPRESSION DES ENTRAVERES A L'INVESTISSEMENTS PUBLIC ET PRIVE DANS L'INFRASTRUCTURE

47. Dans de nombreux cas, les pouvoirs publics ont tendance à sous-investir dans l'infrastructure, les financements privés ne comblent pas les insuffisances observées et la contribution de la Banque ne permet pas de combler le manque à investir pour répondre aux besoins considérables des pays clients. Au fur et à mesure de l'évolution des activités de la Banque dans l'infrastructure, une importance croissante devra être accordée à l'offre d'un appui aux clients pour accroître l'efficacité de leurs dépenses publiques et à l'utilisation des ressources de la Banque pour aider les pays à mobiliser des capitaux privés et à gérer leurs risques.

##### *Aspects budgétaires de l'accroissement des investissements publics dans l'infrastructure*

48. L'augmentation des investissements publics dans l'infrastructure, pour autant qu'elle soit justifiée sur le plan économique, contribuera à accroître les tensions budgétaires dans de nombreux pays. C'est là une des grandes raisons pour lesquelles l'attention s'est récemment portée, au niveau des décideurs, sur la question de la marge de manœuvre budgétaire.

49. **La politique budgétaire et les investissements publics ont été l'un des sujets principaux des récents débats sur la politique de développement.** Après avoir procédé à des ajustements budgétaires pendant plusieurs années dans l'idée que la contraction des investissements publics serait compensée par la participation du secteur privé à la fourniture de services d'infrastructure, de nombreux pays ont reconnu que le budget de l'État devra continuer d'assumer l'essentiel de la responsabilité du développement des infrastructures. Il est difficile aux pouvoirs publics de trouver le volume de ressources nécessaires à de gros projets d'infrastructures lorsqu'il leur faut respecter les objectifs établis pour le déficit des finances publiques et satisfaire à d'autres demandes pressantes sur le budget, notamment au titre des dépenses dans le secteur social. Mais, si les choix qui doivent être fait pour utiliser la faible marge de manœuvre disponible dans certains secteurs plutôt que d'autres sont difficiles, il ne fait guère de doute que les investissements publics dans l'infrastructure sont importants pour la croissance et la réalisation des ODM. Dans ce contexte, il importe de déterminer la démarche qui doit être adoptée pour maintenir le volume global des dépenses à un niveau soutenable et pour identifier les priorités. Étant donné la décision récemment prise par le G8 d'alléger la dette, des directives devraient être fournies sur la manière d'utiliser la marge de manœuvre budgétaire qui en résulte pour maximiser la croissance et atteindre les ODM.

50. **Le FMI a récemment examiné la mesure dans laquelle les pouvoirs publics peuvent se doter d'une marge de manœuvre budgétaire pour financer des investissements publics tout en maintenant la stabilité macroéconomique.** Face aux préoccupations suscitées par la faiblesse des investissements publics et privés, le FMI a examiné trois aspects de la politique budgétaire qui ont un impact sur les investissements publics pour : i) déterminer si l'importance généralement accordée à l'équilibre budgétaire général et au niveau de la dette publique brute empêche indûment les pouvoirs publics de financer des investissements publics, ii) définir la couverture qu'il convient d'accorder aux entreprises publiques dans les indicateurs et les cibles budgétaires, et iii) établir les implications budgétaires et la prise en compte des PPP dans les analyses de la viabilité de la dette. Bien qu'il juge préférable de continuer d'utiliser le solde budgétaire global en tant qu'élément principal de l'analyse budgétaire, le FMI a recommandé d'assurer le suivi de la balance courante à titre d'indicateur complémentaire et a proposé un cadre d'évaluation des options relatives à l'accroissement des investissements publics dans l'infrastructure. Ce cadre a été mis en place dans des opérations pilotes menées dans huit pays en 2004 et les résultats ont été présentés en avril 2005. La plupart des pays inclus dans ces

opérations pilotes étaient jugés avoir un fort degré d'endettement ou être vulnérables sur le plan budgétaire et/ou être déterminés à assainir leurs finances publiques de sorte qu'il n'était pas souhaitable d'assouplir l'objectif de l'équilibre budgétaire pour permettre un accroissement des investissements publics. Tout en reconnaissant l'ampleur des besoins d'infrastructure de ces pays, le FMI est parvenu à la conclusion que toute augmentation des investissements publics dans l'infrastructure devrait être en grande partie financée dans les limites du déficit des finances publiques existant. Le Fonds monétaire a recommandé, de manière générale, que les huit pays considérés se dotent de la marge de manœuvre budgétaire requise en accroissant l'épargne publique par le biais d'un réaménagement des priorités en matière de dépenses et, si possible, en mobilisant des ressources supplémentaires. L'examen du FMI a également montré à quel point il est important que les pouvoirs publics renforcent leur système budgétaire et leurs cadres institutionnels, aussi bien pour mieux établir l'ordre de priorité des dépenses que pour améliorer la qualité et l'efficacité des investissements publics. L'examen des PPP a débouché sur la conclusion que, si ces partenariats sont structurés de manière adéquate, ils permettent dans une certaine mesure d'accroître les investissements dans les infrastructures. Toutefois, les conditions qui doivent être remplies pour assurer le succès de tels partenariats sont rigoureuses, et nécessitent un transfert adéquat des risques au secteur privé, une réglementation à caractère incitatif, une législation clairement établie, une transparence et une communication adéquates et une bonne gouvernance.

**51. Tout en reconnaissant qu'il est toujours important de maintenir la stabilité macroéconomique, la Banque mondiale considère qu'il est aussi important d'adapter la formulation de la politique budgétaire de manière à appuyer les investissements nécessaires à une croissance à long terme.** Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour atteindre leurs objectifs budgétaires, les pouvoirs publics doivent prendre garde à la composition du budget pour que les décisions relatives aux dépenses courantes aient un impact positif sur la croissance à long terme et l'actif net de l'État. Le net repli des investissements publics fréquemment observé en période d'assainissement des finances publiques témoigne de la nécessité d'agir de manière préventive pour protéger les investissements publics essentiels. L'obtention d'un objectif de déficit budgétaire au prix d'un sacrifice indu d'investissements pouvant compromettre aussi bien la croissance que la solvabilité du pays, il importe de porter une plus grande attention aux dépenses publiques lors de la formulation de la politique budgétaire. Le FMI accepte ce fait dans le cadre de son examen et note que la Banque mondiale doit montrer la voie en examinant les effets sur la croissance des investissements publics et en procédant à des études complémentaires sur la manière dont les pays peuvent améliorer la composition de leurs dépenses. S'il s'avérait que certains investissements publics déterminés dans l'infrastructure peuvent avoir un fort impact sur la croissance, il pourrait être justifié de relever le niveau du déficit ciblé pour créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire à la réalisation d'investissements débouchant sur des taux de croissance plus élevés et une dynamique de l'endettement public plus tolérable à moyen terme, sous réserve que ce déficit plus élevé reste finançable.

**52. La Banque développe ses activités de conseil aux pouvoirs publics en matière de dépenses publiques en s'appuyant sur ses examens des dépenses publiques et ses analyses par pays des obstacles à la croissance.** Le meilleur moyen de se doter de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer des investissements publics consiste à éliminer les dépenses inutiles et à améliorer l'efficacité technique des dépenses publiques. La poursuite d'efforts pour maîtriser la corruption dans le cadre de la passation des marchés et de contrats permettrait d'améliorer l'efficacité des opérations et générerait d'importantes économies budgétaires. Deuxièmement, la réalisation périodique d'examens des dépenses publiques dans le cadre du processus budgétaire faciliterait l'identification des programmes et projets qui ne contribuent pas aux grands objectifs de l'action publique et, partant, permettrait aux pouvoirs publics de se doter

de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer des programmes de grande valeur au détriment de programmes redondants ou inefficaces. Troisièmement, les dépenses complémentaires au titre de l'entretien des équipements sont souvent très rentables mais elles ne sont généralement pas prévues, ce qui a pour effet de provoquer plus rapidement qu'il n'aurait été nécessaire une demande de nouveaux investissements très coûteux ou de générer de lourdes dépenses de réhabilitation. La Banque a l'intention de formuler des directives sur le niveau des dépenses qu'il convient de consacrer à l'entretien de différents équipements. Des recommandations portant sur les règles à suivre aux fins du remplacement d'actifs en cours d'amortissement permettraient en outre aux pouvoirs publics d'accroître la durabilité des équipements qui contribuent à la croissance. Enfin, lorsque l'effort fiscal des pouvoirs publics est faible, il est possible d'accroître la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent en améliorant l'efficacité de l'administration et en élargissant la base d'imposition pour compléter et renforcer les améliorations apportées à la composition et à l'efficacité des dépenses.

53. **La Banque a également entrepris une série d'analyse pour estimer la contribution de la composition des dépenses publiques à la croissance économique.** La manière dont les pays pourront améliorer leurs perspectives de croissance en augmentant les investissements publics dans les équipements et dans le capital humain dépendra en partie de la manière dont différents de catégories de dépenses publiques influent sur la croissance à différentes étapes du processus de développement économique. Le rendement des investissements dans l'infrastructure est vraisemblablement beaucoup plus élevé lorsque les équipements initiaux sont limités et qu'il existe d'autres conditions favorables à la croissance. Les conseils sur l'action à mener en matière de dépenses publiques qui pourront être fournis à un pays sortant d'un conflit seront différents sur le fond de ceux qui devront être formulés pour une économie stable mais stagnante parce que les conditions initiales sont différentes (notamment en ce qui concerne les dotations en équipements), de même que la nature des obstacles à la croissance et les capacités institutionnelles des secteurs publics et privés. La Banque a entrepris de se doter d'une base analytique plus solide pour pouvoir fournir aux pays des conseils sur les dépenses publiques propices à la croissance en prenant en compte leur situation initiale.

54. **Il faudra renforcer les institutions budgétaires pour que les pouvoirs publics puissent se doter des capacités de planifier une marge de manœuvre budgétaire et utiliser efficacement cette dernière.** Lorsque les pouvoirs publics replacent la formulation de leurs politiques et l'établissement du budget dans une perspective à moyen ou long terme, il est moins probable qu'ils prennent des décisions non optimales motivées par la nécessité de maintenir le déficit en dessous d'un plafond annuel. Ils sont également mieux en mesure d'évaluer les coûts et les avantages à moyen terme de différentes combinaisons de dépenses, et notamment les rigidités créées par les programmes de dépenses discrétionnaires, et les réformes qu'il importe d'apporter à ces programmes pour dégager une marge de manœuvre budgétaire et pouvoir procéder à des investissements. La Banque appuie les efforts déployés par un grand nombre de pays pour se doter d'un cadre de dépenses à moyen terme. Les progrès en ce domaine sont lents mais réguliers et encourageants. Le succès de ces efforts dépend fondamentalement de la détermination du pays à faire aboutir la réforme institutionnelle. Il est également tributaire d'un appui technique coordonné. À l'issue d'un examen de la coordination des activités de la Banque et du FMI dans le domaine des dépenses publiques en 2003, la Banque, ainsi que d'autres partenaires de développement, a renforcé son approche pour promouvoir une amélioration de la gestion des finances publiques sur la base de réformes pilotées par le pays, d'une assistance technique coordonnée des bailleurs de fonds et d'évaluations périodiques de la performance du système budgétaire sur la base d'indicateurs. La Banque a l'intention de compléter ces efforts concertés pour améliorer la gestion budgétaire en les conjuguant à des initiatives conçues pour identifier et diffuser les bonnes pratiques relatives à l'évaluation et à l'exécution des projets d'investissements

publics. La Banque compte aussi examiner les méthodes et les exigences institutionnelles des PPP et d'autres initiatives visant à élargir l'éventail des modalités de financement et de partage des risques qui peuvent être utilisées à l'appui du développement de l'infrastructure et fournir des directives en ce domaine.

***Accroissement de l'envergure des financements privés par des efforts de mobilisation mieux adaptés***

55. **La demande d'investisseurs s'étant modifiée, la Banque a adapté ses stratégies pour continuer d'encourager la participation du secteur privé à l'infrastructure.** Le Groupe de la Banque continue de chercher des méthodes novatrices de faire participer le secteur privé à la prestation des services infrastructures dans les pays en développement, directement en attirant des capitaux privés ou, indirectement, en fournissant des services de conseil et d'assistance technique en vue d'améliorer le cadre réglementaire, juridique et institutionnel et, ce faisant, de rendre le secteur de l'infrastructure plus attrayant pour des participants du secteur privé. La conception et la promotion de PPP, qui permet d'allier les forces des fonds publics et des capitaux privés, constitueront une part importante du programme d'action pour l'avenir. Il sera également essentiel de pouvoir obtenir des compétences spécialisées en gestion et en exploitation du secteur privé pour améliorer l'efficacité de la prestation des services d'infrastructure. Par exemple, si l'attrait que présentent pour les grands opérateurs privés internationaux des investissements directs dans les services d'approvisionnement en eau a diminué, les efforts menés pour accroître la mesure dans laquelle ces services d'utilité collective sont gérés par des intérêts privés se sont accrus. La Banque s'emploie aussi à appuyer d'autres initiatives pour encourager la participation du secteur privé, notamment dans le cadre d'investissements qui, jusqu'ici, n'étaient pas jugés « courants ». La prise de participations par des investisseurs des marchés émergents (investissements « Sud-Sud ») ainsi que la mobilisation de ressources locales constituent depuis quelques années une part croissante du volume total des investissements dans l'infrastructure et sont une nouvelle source de capitaux à laquelle il faudrait recourir de plus en plus. D'autres questions seront examinées, tels que les problèmes posés par les marchés d'équipements en difficulté et la fourniture d'un appui plus important aux clients au stade de la préparation des projets d'infrastructure (par exemple par le biais du mécanisme DevCo géré par la SFI et de la collaboration croissante en ce domaine de la Banque avec le NEPAD et la SADC en Afrique). Enfin, la Banque poursuit ses efforts pour multiplier ses contacts avec le secteur privé afin d'obtenir directement ses suggestions, comme en témoignent les tables rondes des opérateurs privés dans le secteur de l'énergie et de l'eau parrainées par la Banque et la conférence parrainée par la Banque et des bailleurs de fonds sur la participation du secteur privé aux opérations d'infrastructure en Afrique subsaharienne en juin 2005.

56. **Le déploiement d'un effort plus soutenu pour utiliser des instruments d'atténuation des risques pourrait contribuer à mobiliser des capitaux privés plus importants.** On a pu observer dans le cadre des projets réalisés au cours des dix dernières années que les investissements privés vont de préférence à des secteurs et à des pays qui se sont dotés de réels cadres réglementaires, dans lesquels il est possible de recouvrer la totalité des coûts et où les recettes sont générées en monnaie convertible (tels les systèmes de téléphonie mobile, les ports, les aéroports internationaux, les transports ferroviaires pour les exportations). Les pays dans lesquels ces conditions ne sont pas remplies auront beaucoup plus de difficultés à lever des capitaux privés en l'absence de mécanismes appropriés d'atténuation des risques (on peut citer en exemple de nombreuses routes à péage, des projets d'électricité, d'approvisionnement en eau et d'assainissement). Un grand nombre des risques qui découragent souvent les investissements peuvent être couverts par des produits de la Banque mondiale, de la MIGA et de la SFI. Bien que le Groupe de la Banque utilise ses instruments d'atténuation des risques avec de plus en plus de



souplesse (voir l'encadré 9), il lui faudra faire plus pour élargir et adapter ses produits de façon à ce qu'ils répondent aux besoins pressants des investisseurs privés dans l'infrastructure, qui ne cessent d'évoluer avec la structure des montages financiers des projets (c'est-à-dire les PPP). La demande de produits d'atténuation des risques par les clients, telle que les titres d'emprunts à long terme en monnaie nationale et la fourniture d'un appui aux engagements pris par les pouvoirs publics de verser des subventions sur la base des résultats, évolue également.

#### **Encadré 9 : Le mécanisme de garantie partielle des risques au Pérou**

Le Projet de mécanisme de garantie partielle des risques d'un montant de 200 millions de dollars, qui a été approuvé par les administrateurs de la Banque mondiale en avril 2005, mettra des instruments d'atténuation des risques à la disposition d'un grand nombre des futurs PPP qui se constitueront au Pérou dans le secteur de l'infrastructure. Ce mécanisme a pour principaux objectifs d'accroître la participation et les financements du secteur privé dans des projets d'infrastructure, de développer le marché financier péruvien et d'élargir l'accès des investisseurs aux financements sur projet sur ce marché financier, et aussi de réduire le coût et d'améliorer les conditions des emprunts contractés au titre de projets. Le gouvernement péruvien a déjà identifié 15 projets qui pourraient être admis à bénéficier de ce mécanisme. Les objectifs particuliers qui seront ciblés durant les cinq premières années du mécanisme consisteront notamment à mobiliser plus de 500 millions de dollars sous forme de nouveaux engagements au titre d'investissements et de lever plus de 300 millions de dollars sous forme d'emprunts auprès du secteur privé en faveur de PPP admissibles.

57. **Il importe de mieux reconnaître et de mieux mesurer la contribution des efforts de mobilisation.** Le financement ne constitue qu'une partie de l'appui de la Banque à l'infrastructure. Durant l'exercice 05, les prêts de la Banque au titre de nouveaux équipements se sont chiffrés à 7,4 milliards de dollars alors que le coût total de ces projets était de 24,5 milliards de dollars. La Banque a donc mobilisé plus de trois fois le montant des ressources qu'elle a engagées. Si l'essentiel des ressources qu'elle mobilise émane du secteur public (gouvernement des pays bénéficiaires, cofinancement de bailleurs de fonds), le secteur privé contribue aussi des montants non négligeables aux projets appuyés par le Groupe de la Banque (voir l'encadré 10). Grâce aux garanties de la BIRD/IDA, dans certains cas conjointement à la SFI et à la MIGA, la Banque a mobilisé 11,6 milliards de dollars de capitaux privés en investissant elles-mêmes 2,9 milliards de dollars depuis 1990. Il sera important à l'avenir de prêter davantage attention au volume total des financements mobilisés par le biais des interventions de la Banque qu'aux seuls apports financiers de la Banque elle-même.

#### **Encadré 10 : Exemples de mobilisation de capitaux permis par de récentes opérations du Groupe de la Banque mondiale (USD millions)**

Pays	Projet	Cap. priv. mobilisés	BM Prêts/Crédit	BM Garanties	MIGA Garanties	Investiss. SFI
Mozambique/Afrique australe	Projet région Afrique australe -Gaz	USD 512,0		USD 30,0	USD 72,0	USD 18,5 (approx.)
Afrique de l'Ouest	Projet de gazoduc en Afrique de l'Ouest	USD 590,0		USD 50,0	USD 75,0	
Roumanie	Privatisation de la distribution d'électricité	USD 142,6		USD 76,7		EUR 170 M (approx.)
RDP Lao	Nam Theun 2 - électricité	USD 1 177,5	USD 20,0	USD 50,0	USD 91,0	
Sierra Leone	Bumbuna - électricité	USD 67,0	USD 12,5	USD 38,0		

58. **La fourniture par des équipes du Groupe de la Banque mondiale de produits formant un ensemble intégré aux clients offre d'importantes possibilités.** La diversité des instruments offerts dans des montages réalisés par la BIRD/IDA, la SFI et la MIGA peut avoir un important effet de mobilisation en faveur du développement de l'infrastructure et, partant, permettre au Groupe de la Banque d'avoir un impact global plus important que ne le pourrait chaque organisation à elle seule. Pour que le Groupe de la Banque continue d'attirer des capitaux privés sur les marchés des pays à revenu intermédiaire, et inciter les investisseurs à s'engager pour la première fois sur des marchés « pionniers » moins développés, la famille infrastructure devra répondre dans une plus large mesure aux demandes présentées par les opérateurs et les investisseurs pour obtenir des montages d'instruments financiers et d'assistance technique plus intégrés. Dans ce cadre, le Groupe de la Banque peut jouer le rôle d'intermédiaire impartial entre les gouvernements, les participants du secteur privé, les investisseurs et les clients et faire bénéficier tous les intervenants des innovations et des meilleures pratiques internationales.

59. **Il est demandé au Groupe de la Banque de mieux intégrer ses instruments pour toute la gamme des partenariats publics-privés, ce qui nécessitera une amélioration de la coordination et de la coopération au sein de l'institution.** Il existe de nombreux exemples probants, au niveau des projets, des résultats fructueux produits par la collaboration au sein du Groupe de la Banque. Dans le secteur des transports, la Banque et la SFI participent régulièrement aux processus d'examen pour s'assurer que les investissements envisagés par la SFI s'inscrivent dans le droit fil de l'action menée par la Banque dans le pays, qu'ils cadrent bien avec le dialogue sur la réforme du secteur dans son ensemble et que les opérations sont solides sur le plan technique et commercial. Les investissements dans les transports réalisés au Panama, au Pakistan et en Argentine sont le fruit de cette collaboration. Dans le secteur de l'électricité, c'est le cas du projet de Kounoune au Sénégal et de l'intervention conjointe de la SFI et de la Banque dans le secteur de l'électricité au Ghana. La SFI et la Banque chercheront systématiquement à collaborer à de nouvelles opérations conjointes, par exemple au Nigéria, au Rwanda et dans certains pays de la région Amérique latines et Caraïbes et de la région Asie de l'Est et Pacifique, puis par la suite dans d'autres régions.

60. **Le Groupe de la Banque doit abandonner l'approche par projet pour adopter une démarche de portée nationale et sectorielle définie en fonction de ses plans à long terme et des projets qu'il est envisagé de poursuivre.** À ce jour, les institutions du Groupe de la Banque ne collaborent le plus souvent à un projet que dans des circonstances exceptionnelles et non parce qu'elles ont pour politique de le faire. Pour accroître ces opportunités, les membres des services de l'institution devront planifier de manière plus systématique au niveau interinstitutionnel et accroître les efforts de planification concertés à long terme. Certaines des initiatives conjointes les plus fructueuses ont donné lieu à une collaboration institutionnelle au niveau sectoriel (l'énergie, par exemple) qui a permis d'améliorer et de coordonner le dialogue avec les clients et de passer progressivement d'investissements dans l'infrastructure uniquement financés par le secteur public à des projets faisant intervenir des capitaux privés (voir l'encadré 11). Pour l'avenir, certaines mesures ont été identifiées, qui amélioreront la collaboration entre les institutions du Groupe de la Banque, telles que la conception éventuelle de fiches de suivi communes, appliquant les mêmes définitions et suivant les mêmes types d'évaluation, qui mettent en relief les exemples de résultats positifs ainsi que les mécanismes de gestion des conflits d'intérêts.

**Encadré 11 : Montage d'instruments du Groupe de la Banque mondiale :  
le projet d'électricité de Phu My**

Depuis une dizaine d'années, le Groupe de la Banque aide le gouvernement vietnamien à poursuivre sa stratégie à long terme qui consiste à encourager le secteur privé à participer au développement du secteur de l'électricité de manière transparente et concurrentielle. Après Phu My I, qui a été intégralement financé par des fonds publics, le Groupe de la Banque a appuyé la première phase du projet d'électricité de Phu My II, réalisée dans le cadre du secteur public, et a fourni une assistance technique à la préparation de la deuxième phase dans le cadre d'un projet CET du secteur privé. Le Groupe de la Banque a également accordé, au titre de cette deuxième phase, une garantie de l'IDA de 75 millions de dollars (assortie d'une contre-garantie souveraine) car, en raison des conditions en vigueur à l'époque, il était nécessaire de prendre des mesures d'atténuation de ce type pour obtenir la participation du secteur privé. Ce projet est devenu le premier projet d'infrastructure exécuté dans le pays par le secteur privé au terme d'un processus d'appel à la concurrence. L'appui fourni par le Groupe de la Banque à la réforme du secteur dans le cadre d'opérations successives a préparé le terrain à la poursuite de la participation du secteur privé. Par suite des bons résultats produits par Phu My II, la MIGA a pu participer à Phu My III sans contre-garantie souveraine, forte du fait que le Groupe de la Banque avait amené les pouvoirs publics à mettre en place un cadre réglementaire adapté, à décentraliser le pouvoir de décision d'investissement et à préparer une nouvelle loi sur l'électricité. Les excellents résultats donnés par le passage à un financement privé du secteur de l'électricité au Viet Nam n'auraient pu être obtenus sans la coordination des opérations des différentes équipes du Groupe de la Banque et le recours à ses instruments de manière complémentaire.

**V. UNE GESTION AXÉE SUR LES RESULTATS**

61. Dans le cadre du recentrage de ses activités sur la fourniture de services d'infrastructure, la Banque devra accroître l'ampleur de ses investissements tout en appuyant la mise en place d'un environnement propice à leur poursuite. La Banque a une longue expérience en ce domaine et elle possède une large base de connaissances due, notamment, aux évaluations d'impact de DEC et de l'OED, qui lui permettra de maintenir la qualité très élevée des financements et d'assurer la pérennité des projets. La Banque veillera particulièrement au maintien de la qualité de tous les projets, mais surtout des programmes qui présentent des risques élevés mais peuvent générer des gains importants, notamment en prenant en compte les leçons tirées de l'expérience, en s'assurant du respect des normes environnementales sociales et techniques de la Banque et en prenant les mesures requises au plan de la gouvernance. La Banque, avec ses partenaires, améliore aussi l'évaluation des impacts pour s'assurer que les accomplissements au niveau des projets, des pays et à l'échelle mondiale correspondent bien aux évaluations ex-ante des avantages des interventions.

62. **Pour accroître l'échelle des opérations, il faudra s'appuyer sur les leçons tirées des financements antérieurs au titre de l'infrastructure.** Ces leçons montrent qu'il faut :

- i) s'assurer que les projets d'infrastructure correspondent bien à des priorités soigneusement définies dans le cadre des stratégies nationales, reposent sur de solides bases constituées par des études économiques et sectorielles préparatoires, et sont conçus dans le but principal d'obtenir un impact au plan du développement ;
- ii) mettre l'accent sur la viabilité financière (en prenant en compte les dépenses d'exploitation et d'entretien), sur la politique de tarification et sur le prix des services par rapport au moyen des usagers ;
- iii) gérer les attentes suscitées par la participation du secteur privé (en reconnaissant que celle-ci n'est pas une panacée, en veillant à ce que les risques soient répartis de manière adéquate, et en prenant en compte l'économie politique des interventions privées) ;
- iv) fournir un appui aux services d'utilité collective pour leur permettre de devenir plus autonomes, responsables et efficaces ;
- v) examiner de manière systématique les coûts et avantages environnementaux et sociaux des projets ;
- vi) porter attention non seulement aux investissements mais aussi veiller à ce qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la réforme sectorielle et

des activités de renforcement des capacités et qu'ils profitent aussi aux plus pauvres ; et viii) mettre l'accent sur la transparence et la lutte contre la corruption.

**63. La Banque mondiale redouble d'efforts pour renforcer et accroître les capacités de gestion axée sur les résultats au plan du développement dans le domaine de l'infrastructure.**

Il est essentiel de mieux mesurer les produits et les réalisations pour : i) mieux déterminer les performances, et notamment l'impact sur les pauvres ; ii) faire rapport sur les progrès accomplis en direction de réalisations bien définies ; iii) accroître la responsabilisation et faire mieux comprendre la contribution de la Banque à la performance sectorielle ; et enfin iv) fournir un appui au niveau des conseils sur l'action à mener et de la prise de décision. L'exécution de ce programme demandera toutefois beaucoup de temps, sera coûteuse et nécessitera l'obtention de données de multiples parties prenantes (par exemple les ménages/entreprises/consommateurs, les fournisseurs/opérateurs, les administrations publiques). Il importera également de renforcer les capacités statistiques nationales et de resserrer la collaboration entre les partenaires de développements intérieurs et extérieurs aux fins de la constitution d'une base de données uniforme.

**64. Pour assurer une meilleure gestion axée sur les résultats dans tous les secteurs, il faudra en premier lieu s'employer à établir une série d'indicateurs fiables.** Ces indicateurs couvriront les performances et mesureront les aspects de la prestation de services d'infrastructure tels que l'accès, la qualité, le caractère abordable, l'efficacité et la viabilité financière. Il faudra établir trois niveaux d'indicateurs : i) des indicateurs *globaux* ou de portée sectorielle qui permettront de replacer le suivi, l'établissement de référence et la prise de décision institutionnelle au niveau global ou sectoriel ; ii) des indicateurs de la politique sectorielle ou de portée *nationale/locale* qui permettront de suivre les progrès sectoriels accomplis dans des domaines précis de l'action publique et de quantifier la contribution de l'infrastructure à la poursuite du développement ; et enfin iii) des indicateurs au niveau des *projets* qui permettront de comprendre et de quantifier la valeur de l'intervention de la Banque.

**65 Des efforts ont été entrepris, dans tous les secteurs, pour formuler, exécuter, systématiser et appuyer un programme sectoriel d'évaluation des résultats.** Chaque secteur a entrepris d'établir les données nécessaires (voir l'annexe D) et, pour ce faire, de poursuivre à des degrés divers les quatre catégories d'activités suivantes.

- **Conceptualisation.** Déterminer d'un commun accord les besoins au plan de l'évaluation et/ou une liste d'indicateurs. Définir (et préciser) des indicateurs particuliers et les méthodes d'estimation applicables.
- **Exécution.** Améliorer la qualité et la cohérence des données et faciliter la collecte de d'informations « sur le terrain ». Améliorer les instruments actuellement utilisés pour recouvrer des données, mettre au point et à l'essai des méthodes d'enquête et fournir des références robustes pour les principaux indicateurs, en tant que de besoin.
- **Inclusion systématique.** Collaborer avec les régions à la préparation d'instruments d'analyse (REDI, PER..) et de diagnostic (CAS, mémorandums économiques) présentant et utilisant des indicateurs des différents aspects de performances. Promouvoir l'évaluation systématique des résultats par le biais d'activités de suivi et d'évaluation efficaces des projets.
- **Viabilité.** Identifier les sources de financement, stimuler la demande et l'utilisation d'indicateurs et, de plus en plus, accroître l'impact des travaux en collaborant avec les pays clients et la communauté internationale.

**66. L'évaluation de l'impact est une tâche et une responsabilité qui incombe à la collectivité.** Si de nombreuses initiatives ont été lancées au sein de la Banque, par divers

donateurs, et au sein des pays eux-mêmes, aucun effort n'est épargné pour amener tous les partenaires de développement à collaborer à la réalisation de ce programme. Le programme de gestion axée sur les résultats doit être considéré comme un bien public dans le domaine du savoir qui, dans l'idéal, devrait être financé par des ressources communes, formulé à des fins communes et utilisées par tous. La Banque a commencé à s'entretenir de ce programme avec les banques multilatérales de développement et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux (comme l'Union européenne), ainsi qu'avec des bailleurs de fonds bilatéraux, et des efforts concertés au niveau de multiples parties devraient être prochainement entrepris.

## VI. CONCLUSION

67. L'infrastructure dans les pays en développement présente des carences considérables, qui compromettent la croissance et la réalisation d'objectifs sociaux et d'autres objectifs de développement de portée générale. Il sera essentiel de remédier à ces insuffisances pour pouvoir jeter les bases du développement pour la prochaine génération. Si les pays en développement doivent s'attaquer au défi qui consiste à se doter des infrastructures manquantes, la Banque, quant à elle, doit s'atteler à rétablir son appui financier et non financier, et maximiser l'impact de ces actions pour inverser l'évolution à la baisse de son appui à l'infrastructure au cours des dix dernières années. Ce rapport d'étape montre que la Banque progresse de manière satisfaisante en direction de cet objectif.

68. Plusieurs mesures concrètes seront prises pour poursuivre l'évolution à la hausse de l'appui à l'infrastructure dans les pays clients. Dans chaque région, les programmes continueront de se développer en fonction de la demande des clients, compte dûment tenu des leçons tirées du passé et de la nécessité de maintenir la qualité des projets, notamment en respectant toutes les normes de la Banque, en particulier pour les projets complexes/de grande envergure. On compte que les projets de portée régionale prendront de l'importance, et le Groupe de la Banque s'efforcera d'accroître la participation du secteur privé, notamment dans le cadre de PPP, pour démultiplier son impact. Étant donné l'attention portée par la communauté internationale à l'Afrique, la Banque renforcera son appui à cette région en poursuivant des opérations par l'intermédiaire du Consortium pour l'infrastructure en Afrique.

69. La Banque continuera d'innover pour accroître la facilité avec laquelle ses clients peuvent employer ses produits et suivre ses approches. Dans le cadre de ces efforts, les administrateurs examineront dans les mois qui viennent une proposition concernant la manière dont le Groupe de la Banque pourrait intervenir dans une plus large mesure au niveau infranational. Un rapport d'avancement intérimaire sur l'aide basée sur les résultats sera communiqué aux administrateurs durant l'automne et un examen de l'aide basée sur les résultats sera effectué conjointement à l'examen à mi-parcours d'IDA-14. Par ailleurs, un rapport d'étape sur les travaux consacrés par la Banque à l'établissement d'une marge de manœuvre budgétaire aux fins de la croissance sera soumis au Comité du développement lors des réunions de printemps 2006.

70. La Banque ciblera son action en particulier sur les problèmes d'envergure mondiale, et intégrera plus étroitement les plans d'élargissement de l'accès à des sources d'énergie et les programmes d'utilisation de combustibles à faible teneur en carbone. Elle accordera en outre une importance bien plus considérable au programme de recherche de résultats, notamment dans le cadre d'efforts visant à harmoniser son action et celle d'autres IFI. Dans les prochains mois, les bailleurs de fonds se réuniront dans le cadre d'un forum pour examiner les questions ayant trait au savoir mondial, notamment le programme d'actions basées sur les résultats dans le secteur de l'infrastructure, ainsi que l'alignement des programmes mondiaux d'infrastructure.

## ANNEXE A : L'AIDE BASEE SUR LES RESULTATS (ABR)

1. **L'ABR est une stratégie d'appui à la fourniture de services de base lorsque le recours à des subventions explicites, sur la base des performances, en complément ou à la place des paiements d'utilisateurs, est justifié dans le cadre de l'action publique.** Le manque d'accès à des services d'infrastructure de base dans les pays en développement tient à la fois au fait que les consommateurs n'ont pas des moyens de payer ces services et à l'absence de services. L'aide basée sur les résultats (ABR) peut contribuer à rendre les services plus abordables/à remédier à l'insuffisance de leur couverture. Les subventions ABR permettent d'utiliser les fonds de manière plus transparente parce qu'elles sont explicites et concernent un service déterminé. Elles peuvent également être ciblées sur des consommateurs particuliers. Il est donc plus probable que les deniers de l'État atteignent les bénéficiaires souhaités.

2. **L'approche de l'aide basée sur les résultats repose fondamentalement sur la délégation de la fourniture du service à une tierce partie — le plus souvent à un opérateur privé mais parfois aussi à des prestataires de services du secteur public, des organisations de type communautaire et des ONG — les paiements étant liés à la fourniture effective des « résultats » annoncés pour le service.** Les prestataires sont réglés pour l'essentiel *après* la fourniture des résultats indiqués, de sorte que le risque est assumé par ceux qui sont le mieux placés pour le faire : les prestataires. Les subventions d'ABR sont une source de revenu supplémentaire pour les prestataires de services et les investisseurs — elles les aident à combler l'écart entre la capacité de paiement des consommateurs et le niveau des tarifs permettant de recouvrer les coûts ou, dans d'autres cas, elles contribuent à réduire les coûts des externalités (par exemple les coûts environnementaux, le coût des avantages liés à un bien public, etc.). Il peut être également nécessaire d'obtenir la participation d'un organisme multilatéral, d'ouvrir des comptes offshore ou des comptes de garantie bloqués, ou de garantir les paiements pour rassurer les opérateurs et faciliter la mobilisation de financements et de compétences techniques du secteur privé.

3. **De nombreux enseignements ont été tirés de la cinquantaine de projets actuellement dans le portefeuille de la Banque mondiale qui font intervenir une ABR.** Les projets en cours en sont à divers stades, de la conception initiale à la prestation de services et au décaissement des subventions, et ils couvrent toutes les régions et la plupart des secteurs d'infrastructures ainsi que le secteur de la santé. Ils ont principalement permis de déterminer que : i) les projets ABR peuvent être exécutés et utilisés dans une large gamme de contextes, mais qu'il faudra procéder à des analyses plus poussées pour déterminer les avantages globaux de certaines approches ; ii) à ce jour, les subventions revêtant la forme d'un paiement unique au titre du branchement sont les plus courantes, mais certains projets donnent lieu à un examen de la possibilité d'appliquer des tarifs transitoires ; iii) les clients font preuve de créativité et souhaitent développer le concept fondamental de l'ABR pour inclure la poursuite du versement de subventions au titre de la consommation essentielle et pour les opérateurs en place ; iv) la plupart des mécanismes d'ABR mis en place à ce jour sont d'une envergure relativement limitée, bien qu'il soit possible d'en accroître l'ampleur s'ils font leurs preuves (par exemple, le secteur de l'énergie guatémaltèque a mis en place un fonds de subventions d'affectation spéciale d'un montant de l'ordre de 150 millions de dollars pour aider les ménages ruraux à se brancher sur un réseau existant par le biais d'un mécanisme d'ABR) ; et v) la préparation et l'exécution d'un projet d'ABR par la Banque impose souvent des coûts de transaction élevés aux chefs de projet, il est toutefois probable que ces coûts diminueront au fur et à mesure que ces mécanismes deviendront plus courants.

4. **Dans la plupart des cas, les résultats initiaux montrent que le prestataire de services peut opérer de manière plus efficace et que les utilisateurs y trouvent leur compte.** La majorité des résultats initiaux obtenus par la Banque dans le cadre des mécanismes ABR utilisés pour l’approvisionnement en eau et l’assainissement (soit environ 40 % du portefeuille total) — qui consistent essentiellement à subventionner les branchements (voir l’encadré A-1) — sont positifs. Dans le domaine de l’énergie, les mécanismes d’ABR ont permis de fournir des services aux pauvres de manière novatrice en attirant des prestataires privés dans les régions rurales et isolées dans lesquelles ils auraient sans cela hésité à s’aventurer. Les fonds de service universel dans le secteur des TIC et les contrats routiers basés sur les résultats et les performances (comme les contrats de gestion et d’entretien des réseaux routiers) dans le domaine des transports ont contribué à réduire l’isolement des ruraux pauvres. Les systèmes de coupons dans le domaine de la santé sont un type de subvention au niveau de la demande de plus en plus populaire. L’évaluation générale de l’efficacité de l’ABR dans différents secteurs n’est toutefois pas encore achevée.

5. **Comme le montre le nombre de projets d’ABR lancés et exécutés par la Banque, cette démarche est largement conforme aux procédures et politiques actuelles de l’institution.** Les principaux enseignements tirés de l’expérience à ce jour sont la nécessité de faire preuve de souplesse dans l’utilisation des méthodes d’ABR, et l’importance de concevoir des projets bien adaptés au contexte national et sectoriel. Par exemple, lorsque les prestataires du secteur privé local n’ont qu’un accès limité à des financements, il peut être nécessaire d’assurer le versement d’une partie du paiement *avant* la fourniture des services. Pour aider le personnel des services opérationnels de la Banque, une note d’orientation conjointe sur les méthodes de montage d’opérations d’ABR de la Banque vient être préparée par le pôle de coordination pour l’infrastructure et OPCS.

6. **Le Partenariat mondial pour l’aide basée sur les résultats (GPOBA) a été constitué dans le but d’intégrer les mécanismes d’ABR dans les activités de la Banque et d’autres IFI.** Ce partenariat est un fonds fiduciaire alimenté par plusieurs bailleurs de fonds, créé en janvier 2003 par le ministère britannique du développement international (DFID) et la Banque mondiale. Il doit permettre de financer des projets réalisés par des méthodes d’aide basée sur les résultats pour appuyer la fourniture durable de services de base à ceux qui ont le moins de moyens pour se les procurer et à ceux qui n’ont pas accès à de tels services, prouver la faisabilité de ces services et préparer les rapports correspondants. En appliquant les mécanismes de paiement de subventions dans le cadre d’opérations pilotes dont le financement était assuré (par des accords de don avec le partenariat) il vise à sensiblement accroître l’échelle des mécanismes d’ABR à la Banque et en dehors de celle-ci. Actuellement, les secteurs essentiellement ciblés par le partenariat sont l’approvisionnement en eau, l’assainissement, l’énergie, les télécommunications et les transports. La possibilité de réaliser des projets de ce type dans les domaines de la santé et de l’éducation a aussi été envisagée. Le partenariat a financé plus de 30 projets à ce jour.

**Encadré A-1: Ciblage des subventions dans deux mécanismes ABR  
d'approvisionnement en eau : les projets du Cambodge et du Paraguay**

Dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement réalisé dans les provinces et dans les zones périurbaines cambodgiennes, il a été décidé que les subventions d'ABR seraient directement ciblées sur les ménages : les ménages démunis jugés admissibles obtiendraient un branchement (réalisé par un opérateur privé sélectionné par appel à la concurrence) financé au moyen d'un don de l'IDA de 3,1 millions de dollars. Après que quatre villes aient été choisies aux fins de l'opération pilote d'ABR, une enquête auprès des ménages a été préparée au niveau des communautés afin de collecter des données, et des représentants de villageois et des conseillers communaux ont défini ensemble les critères de pauvreté. À partir de ces critères et des résultats de l'enquête, les communautés ont elles-mêmes identifié les ménages pauvres pour lesquels une subvention serait accordée. Un consultant indépendant a par la suite procédé à une vérification de la sélection des ménages. Les 3000 ménages les plus pauvres des 13 000 ménages considérés dans quatre villes devraient bénéficier d'un branchement subventionné.

Un projet d'ABR au Paraguay a fait appel à des *aguateros* (petits entrepreneurs-fournisseurs d'eau) et à des entreprises de construction locale pour fournir des services d'approvisionnement en eau aux communautés rurales pauvres. Les prestataires, sélectionnés dans le cadre d'un appel à la concurrence, devaient recevoir une partie des montants qui leur étaient dus des utilisateurs et le solde d'un fonds de subvention financé par la Banque mondiale (les montants versés au titre de subventions sont de l'ordre d'un million de dollars à ce jour). Dans le cadre de ce projet, ce ne sont pas des ménages particuliers mais des zones rurales mal desservies et des petites villes dont la plupart des habitants sont pauvres qui ont été choisies comme cibles des subventions. Par ailleurs, les clients les plus démunis ont eu la possibilité de contribuer leur main-d'œuvre pour creuser des tranchées à titre de paiement partiel aux prestataires de services.

Les mécanismes d'ABR utilisés au Cambodge et au Paraguay sont réutilisés en d'autres sites de ces deux pays. Le projet cambodgien n'est pas encore très avancé mais l'eau devrait couler aux robinets d'ici la fin de l'année. Le mécanisme a néanmoins attiré beaucoup d'attention car il a permis de mobiliser efficacement des capitaux privés, si bien que des mesures ont été prises pour préparer l'application d'un mécanisme d'ABR similaire à d'autres groupes de villes. Il est envisagé d'appliquer des mécanismes similaires en d'autres lieux d'Asie du Sud-Est. Les quatre premiers mécanismes mis en place au Paraguay sont maintenant opérationnels. Les communautés sont, dans l'ensemble, favorables à ces systèmes grâce à la rapidité des progrès du stade de la conception à la phase de la construction. Le contrat relatif à une deuxième série de trois systèmes a été attribué en août 2004 ; le contrat relatif à un troisième mécanisme d'ABR a été attribué en décembre 2004.



## ANNEXE B : OPERATIONS DE FINANCEMENT DE LA BANQUE DANS L'INFRASTRUCTURE, PAR SECTEUR, Ex. 05

Projets dans l'énergie et les industries extractives approuvés durant l'ex. 05  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/crédit (USD M)	% dont énergie et ind. extrac.	Engagements Énergie et ind. extrac. (USD M)	
Projets exclusivement énergie	AFR	Afrique	3A-W Afr Gas Pipeline [IDA S/UP] (Ex.05)	50,0	100%	50,0	
		Bénin	BJ-Energy Srvc Delivery APL (Ex.05)	45,0	64%	28,8	
		Burkina Faso	BF-Power Sec Dev (Ex.05)	63,6	93%	59,1	
		Érythrée	ER-Power Distribution SIL (Ex.05)	50,0	90%	45,0	
		Kenya	KE-Energy Sec Recovery Prj (Ex.05)	80,0	97%	77,6	
		Nigéria	NG-Min Res Sustain Mgmt (Ex.05)	120,0	50%	60,0	
		Rwanda	RW-Urgent Electricity Rehab SIL (Ex.05)	25,0	95%	23,8	
		Sénégal	SN-FEM Rural Areas Elec Srvc (Ex.05)	5,0	86%	4,3	
				SN-Elec Sec Efficiency Enhance (Ex.05)	15,7	92%	14,4
				SN-Elec. Serv. for Rural Areas (Ex.05)	29,9	57%	17,0
			SN-Elec Sec Efficiency Enhance GU (Ex.05)	7,2	100%	7,2	
		Sierra Leone	SL-Bumbuna Hydro Completion (Ex.05)	38,0	100%	38,0	
		Afrique de l'Ouest	3A-WAPP Phase 1 APL 1 (Ex.05)	40,0	100%	40,0	
	EAP	Chine		CN-FEM-Renewable Energy Scale-Up Program	40,2	50%	20,1
				CN-Renewable Energy Scale-up Program	87,0	100%	87,0
				CN-FEM-Heat Reform & Bldg Egy Eff.	18,0	32%	5,8
			République démocrat. populaire lao	LA - Nam Theun 2 Power Project	42,0	100%	42,0
			Timor-Leste	TP-POWER SECTOR PRIORITY INVESTMENTS	1,4	100%	1,4
			Viet Nam	VN-2nd Rural Energy	220,0	100%	220,0
				VN-FEM-Rural Energy II	5,3	100%	5,3
ECA	Albanie		ECSEE APL #2 (ALBANIA)	27,0	100%	27,0	
			POWER TRANSMISSION	48,0	100%	48,0	
		Bulgarie	ENRGY EFF (FEM)	10,0	45%	4,5	
		Croatie	RENEW ENERGY RES (FEM)	5,5	45%	2,5	
		Kosovo	ENERGY SECT TA 3	2,5	58%	1,5	
		Pologne	ENERGY EFFICIENCY (FEM)	11,0	60%	6,6	
			COAL MINE CLOSURE	100,0	95%	95,0	
		Roumanie	ECSEE APL #1 (CRL)	84,3	100%	84,3	
			MINE CLOSURE, ENV & SOCIO-ECO REG (CRL)	120,0	48%	57,6	
			BANAT & DOBROGEA ELECT PRIV GUAR (CRL)	76,7	100%	76,7	
		Serbie-Montenegro	ECSEE APL #2 (SERBIA)	21,0	100%	21,0	
		Tadjikistan	ENERGY LOSS REDUCTION	18,0	96%	17,3	
		Turquie	ECSEE APL #2 (TURKEY) (CRL)	66,0	100%	66,0	
	Ukraine	HYDROPOWER REHAB	106,0	81%	85,9		

	<b>LCR</b>	République dominicaine	DO Prêt-programme secteur électricité	150,0	100%	150,0
	<b>MNA</b>	Tunisie	TN-ENERGY EFFICIENCY PROGRAM/INDUSTRIAL	8,5	65%	5,5
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements au titre projets exclusiv. d'énergie et industries extractives</b>					<b>1596,1</b>

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/crédit (USD M)	% dont énergie et ind. extrac.	Engagements Énergie et ind. extrac. (USD M)
<b>Non exclusi. énergie</b>	<b>AFR</b>	Tchad	TD:FEM Com Based Ecosys Mgmt (Ex.05)	6,0	8%	0,5
			TD-Inst Reform Sup Credit SAL (Ex.05)	25,0	2%	0,5
		Congo, République démocratique du	CD-Emergen Living Conditions Impr (Ex.05)	82,0	15%	12,3
		Congo, République du	CG-Econ Recovery Credit ERL (Ex.05)	30,0	15%	4,5
		Mali	ML-Growth Supt SIL (Ex.05)	55,0	7%	3,9
		Sierra Leone	SL-ERRG 4 (Ex.05)	15,0	25%	3,8
			SL-Power & Water SIL (Ex.05)	35,0	44%	15,4
		Zambie	ZM-Econ Mgmt & Growth SAC (Ex.05)	40,0	10%	4,0
			ZM-SEED (Ex.05)	28,2	15%	4,2
	<b>EAP</b>	Chine	CN-HUNAN URBAN DEV	172,0	5%	8,6
		Indonésie	ID-Initiatives for Local Govern. Reform	29,5	5%	1,5
	<b>ECA</b>	Azerbaïdjan	PRSC	20,0	15%	3,0
		Bulgarie	PAL 3	150,0	11%	16,5
		Roumanie	PAL	150,0	20%	30,0
		Fédération de Russie	KAZAN MUNICIPAL DEVT	125,0	10%	12,5
		Serbie-et-Montenegro	SAC 2 (MONTENEGRO)	18,0	25%	4,5
			SAC 2 (SERBIA)	45,0	25%	11,3
	<b>LCR</b>	Chili	CL-Infrastructure for Territorial Dvlpmt	50,3	9%	4,5
		Équateur	EC Scnd. Fiscal Consolid & Comp. Growth	100,0	15%	15,0
		Haïti	HT Economic Governance Reform Adj. Ope.	61,0	5%	3,1
		Pérou	PE (CRL2) Guarantee Facility	200,0	20%	40,0
	<b>SAR</b>	Afghanistan	Emerg National Solidarity -Supplemental	28,0	20%	5,6
		Bangladesh	Development Support Credit II	200,0	15%	30,0
		Pakistan	Pakistan PRSC I	300,0	16%	48,0
<b>Engagements au titre projets non exclusiv. d'énergie et industries extractives</b>						<b>283,0</b>
<b>Total</b>	<b>Énergie et industries extractives</b>					<b>1879,1</b>

**Projets dans les transports approuvés durant l'ex. 05**  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont transp.	Engagements Transports (USD M)
<b>Projets exclusivement transports</b>	<b>AFR</b>	Cap-Vert	CV-Road Sec Supt SIL (EX.05)	15,0	67%	10,1
		Éthiopie	ET-Road Sec Dev Prgm Ph 2 Supl 2 (EX.05)	160,9	90%	144,8
		Guinée	GN-Natl Rural Infrastructure (EX.05)	30,3	80%	24,2
		Mozambique	MZ-Beira Railway SIL (EX.05)	110,0	100%	110,0
		Ouganda	UG-Road Dev APL 3 (EX.05)	107,6	100%	107,6
	<b>EAP</b>	Chine	CN-Inner Mongolia Highway & Trade Corrid	100,0	99%	99,0
		Viet Nam	VN-ROAD SAFETY	31,7	22%	7,0
	<b>ECA</b>	Pologne	ROAD MAINT & REHAB 2	130,5	96%	125,3
		Roumanie	TRANSPORT RESTRUCTURING	225,0	100%	225,0
		Turquie	RAIL RESTRUCT	184,7	100%	184,7
	<b>LCR</b>	Argentine	AR-Provincial Road InfrastructureProject	150,0	100%	150,0
		Chili	CL-Infrastructure for Territorial Dvlpmt	50,3	27%	13,6
		Uruguay	UY Transp. Inf. Maint. and Rural Access	70,0	95%	66,5
	<b>SAR</b>	Afghanistan	Emergency Transport - Supplemental	45,0	100%	45,0
		Inde	Lucknow-Muzaffarpur National Highway	620,0	96%	595,2
			Rural Roads Project	399,5	95%	379,5
		Népal	Rural Access Improve. & Decentralization	32,0	100%	32,0
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements exclusivement au titre des transports</b>					<b>2319,5</b>

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont transp.	Engagements Transports (USD M)	
<b>Projets non exclusivement transports</b>	<b>AFR</b>	Tchad	TD-Local Dev Prog Sup APL (EX.05)	23,0	22%	5,1	
		Congo, République démocratique du	CD-Ermerg Soc Action (EX.05)	60,0	8%	4,8	
			CD-Emergen Living Conditions Impr (EX.05)	82,0	50%	41,0	
		Gambie	GM-Pov Allev & Munil Dev Supl SIL (EX.05)	4,0	6%	0,2	
		Ghana	GH-Com Based Rural Dev (EX.05)	60,0	20%	12,0	
		Madagascar	MG-Community Dev Fund Sup Crd (EX.05)	50,0	25%	12,5	
		Mali	ML-Growth Supt SIL (EX.05)	55,0	13%	7,2	
		Sénégal	SN-Casamance Emerg Reconstr Supt (EX.05)	20,0	50%	10,0	
		Sierra Leone	SL-Bumbuna Support SIL (EX.05)	12,5	1%	0,1	
		Tanzanie	TZ-Loc Govt Supt SIL (EX.05)	52,0	5%	2,6	
				TZ-Soc Action Fund 2 SIL (EX.05)	150,0	10%	15,0
		<b>EAP</b>	Chine	CN - Poor Rural Communities Development	100,0	13%	13,0
				CN-HUNAN URBAN DEV	172,0	20%	34,4
				CN-CHONGQING SMALL CITIES IIP	180,0	33%	59,4
	Indonésie		ID-USDRP	45,0	22%	9,9	
			ID-Initiatives for Local Govern. Reform	29,5	40%	11,8	
			ID-UPP3	138,7	29%	40,2	
	<b>ECA</b>		Kecmatan Development Project 3B	160,0	20%	32,0	
			Albanie	COASTAL ZONE MGMT (APL #1)	17,5	15%	2,6
			Azerbaïdjan	IDP ECON DEVT SUPPORT	11,5	20%	2,3
			Kosovo	ECON POL/PUB EXP MGMT	5,5	3%	0,2
			République khyrgize	SMALL TOWNS INFRA & CAP BLDG	15,0	19%	2,9
	<b>LCR</b>		Roumanie	PAL	150,0	10%	15,0
			Argentine	AR(CRL1)Buenos Aires Infrastr SIDP(1APL)	200,0	55%	110,0
			Brésil	BR TA-Sustain. & Equit Growth	12,1	25%	3,0
			Colombie	CO Prog Dev Policy Ln for Sust. Dev	150,0	10%	15,0
				CO-(APL1)Disaster VulnerabilityReduction	260,0	20%	52,0
Haïti			HT Economic Governance Reform Adj. Ope.	61,0	12%	7,3	
			PE PROGRAMATIC REFORM FOR GROWTH II	100,0	25%	25,0	
				PE (CRL2) Guarantee Facility	200,0	57%	114,0
				DJ-FLOOD EMERGENCY REHABILITATION	6,5	40%	2,6
<b>MNA</b>			Iran, République islamique d'	IR-BAM EARTHQUAKE EMERGENCY RECONSTR.	220,0	12%	26,4
	<b>SAR</b>	Afghanistan		Kabul Urban Reconstruction Project	25,0	24%	6,0
Bhoutan		Decentralized Rural Development	7,0	64%	4,5		
Inde		Assam Agric Competitiveness	154,0	60%	92,4		
Népal		NP Economic Reform TA	3,0	5%	0,2		
Sri Lanka		Sri Lanka Tsunami ERL	75,0	35%	26,3		
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements non exclusivement au titre des transports</b>					<b>818,8</b>	
<b>Total</b>	<b>Transports</b>					<b>3138,2</b>	

**Projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement (WSS) approuvés durant l'ex. 05**  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont WSS	Engagements WSS (USD M)	
<b>Projets exclusivement WSS</b>	<b>AFR</b>	Ghana	GH-Urban Water SIL (EX.05)	103,0	85%	87,6	
			GH-Small Towns Water Sply & Sanit (EX.05)	26,0	90%	23,4	
		Lesotho	LS-Water Sec Improvements APL (EX.05)	14,1	80%	11,3	
			Sierra Leone	SL-Power & Water SIL (EX.05)	35,0	38%	13,3
			SL-Urban Wtr Sply Supl SIL (EX.05)	3,2	100%	3,2	
	<b>EAP</b>	Chine	CN-TAI BASIN URBAN ENVMT	61,0	90%	54,9	
			CN-HUNAN URBAN DEV	172,0	27%	46,4	
			CN-LIUZHOU ENVIRONMENT MGMT	100,0	93%	93,0	
			CN-NINGBO WATER & ENVMT	130,0	100%	130,0	
		Philippines	PH-MANILA THIRD SEWERAGE PROJECT	64,0	100%	64,0	
			Viet Nam	VN-WATER SUPPLY DEV.	112,6	100%	112,6
	<b>ECA</b>	Arménie	YEREVAN WATER/WW SERVS	20,0	100%	20,0	
			Bosnia-Herzegovina	URB INFRA & SERV DEL	20,0	75%	15,0
				QUALITY PROTECT (FEM)	8,9	100%	8,9
	<b>LCR</b>	Argentine	AR(CRL1)Buenos Aires Infrastr SIDP(1APL)	200,0	30%	60,0	
			AR (APL1)Urban Flood Preven&Drainage	130,0	2%	2,6	
		Brésil	BR Espirito Santo Wtr & Coastal Pollu	36,0	90%	32,4	
		Colombie	CO APL1-Water & Sanit. Sector Support	70,0	96%	67,2	
		Sainte Lucie	LC Water Supply Infrastr. Improvement	7,7	92%	7,1	
	<b>MNA</b>	Iran, République islamique d'	IR-NORTHERN CITIES WATER & SANITATION	224,0	100%	224,0	
			Cisjordanie et Gaza	GZ-GAZA II EMERGENCY WATER	20,0	33%	6,6
		GZ-NORTH GAZA EMERGENCY SEWAGE TREATMENT		7,8	100%	7,8	
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements exclusivement au titre des WSS</b>					<b>1091,3</b>	

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont WSS	Engagements WSS (USD M)		
<b>Projets non exclusivement WSS</b>	<b>AFR</b>	Angola	AO-Emerg MS Recovery ERL (EX.05)	50,7	51%	25,9		
		Bénin	BJ-PRSC 2 DPL (EX.05)	30,0	10%	3,0		
		Tchad	TD-Local Dev Prog Sup APL (EX.05)	23,0	20%	4,6		
		Congo, République démocratique du	CD-Emergen Living Conditions Impr (EX.05)	82,0	15%	12,3		
		Congo, République du	CG-Econ Recovery Credit ERL (EX.05)	30,0	2%	0,6		
		Gambie	GM-Pov Allev & Munil Dev Supl SIL (EX.05)	4,0	17%	0,7		
		Ghana	GH-Com Based Rural Dev (EX.05)	60,0	20%	12,0		
		Madagascar	MG-Community Dev Fund Sup Crd (EX.05)	50,0	25%	12,5		
		Rwanda	RW-PRSC 1 DPI (EX.05)	65,0	15%	9,8		
		Sénégal	SN-Elec. Serv. for Rural Areas (EX.05)	29,9	3%	0,9		
		Sierra Leone	SL-Bumbuna Support SIL (EX.05)	12,5	3%	0,4		
		Tanzanie	TZ-Loc Govt Supt SIL (EX.05)	52,0	10%	5,2		
				TZ-Soc Action Fund 2 SIL (EX.05)	150,0	10%	15,0	
				TZ-Lake Victoria Supplemental 2 (IDA)	3,5	9%	0,3	
			Ouganda	UG-PRSC 4 (EX.05)	150,0	20%	30,0	
		<b>EAP</b>	Chine		CN - Poor Rural Communities Development	100,0	6%	6,0
				CN-CHONGQING SMALL CITIES IIP	180,0	43%	77,4	
	Indonésie			ID-Initiatives for Local Govern. Reform	29,5	10%	3,0	
				ID-UPP3	138,7	13%	18,0	
	<b>ECA</b>	Albanie		Kecmatan Development Project 3B	160,0	20%	32,0	
				COASTAL ZONE MGMT (APL #1)	17,5	30%	5,3	
			Azerbaïdjan	IDP ECON DEVT SUPPORT	11,5	20%	2,3	
			République khyrgize	SMALL TOWNS INFRA & CAP BLDG	15,0	52%	7,8	
			Fédération de Russie	KAZAN MUNICIPAL DEVT	125,0	10%	12,5	
	<b>LCR</b>	Turquie		MUNICIPAL SERVICES	275,0	76%	209,0	
			Bolivie	BO-Social Sector Programmatic Credit II	15,0	25%	3,8	
			Brésil		BR-(Amapa) Sustainable Communities	4,8	25%	1,2
					BR-Integ.Munic.Proj.-Betim Municipality	24,1	40%	9,6
			Chili	CL-Infrastructure for Territorial Dvlpmt	50,3	30%	15,1	
			Colombie	CO Prog Dev Policy Ln for Sust. Dev	150,0	20%	30,0	
			Haïti	HT Economic Governance Reform Adj. Ope.	61,0	4%	2,4	
			Pérou	PE (CRL2) Guarantee Facility	200,0	16%	32,0	
<b>MNA</b>	Djibouti		DJ-FLOOD EMERGENCY REHABILITATION	6,5	20%	1,3		
		Égypte, République arabe d'	Integrated Irrig Improv. & Mgmt.	120,0	1%	1,2		
		Tunisie	TN-Tunisia: FEM: Gulf of Gabes	6,3	50%	3,2		
<b>SAR</b>	Afghanistan		Kabul Urban Reconstruction Project	25,0	40%	10,0		
			Emerg National Solidarity -Supplemental	28,0	20%	5,6		
	Inde	Hydrology II	105,0	25%	26,2			
		India Tsunami ERC	465,0	9%	41,9			
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements non exclusivement au titre des WSS</b>					<b>689,7</b>		
<b>Total</b>	<b>Approvisionnement en eau et assainissement</b>					<b>1781,0</b>		

**Projets de TIC approuvés durant l'ex. 05**  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont TIC	Engagements TIC (USD M)
<b>Projets exclusivement TIC</b>	<b>LCR</b>	Pays OECO	OECS-Telecomm & ICT Development Pro	2,7	80%	2,2
	<b>MNA</b>	Tunisie	TN-ICT Sector Development Project	13,1	40%	5,3
	<b>SAR</b>	Sri Lanka	E-Sri Lanka Development	53,0	70%	37,1
<b>Total partiel</b>	<b>Engagements exclusivement au titre des TIC</b>					<b>44,5</b>
<b>Projets non exclusivement TIC</b>	<b>AFR</b>	Éthiopie	ET-ICT Assisted Dev SIM (EX.05)	25,0	60%	15,0
		Rwanda	RW-Pub Sec CB TAL (EX.05)	20,0	5%	1,0
		Zambie	ZM-Econ Mgmt & Growth SAC (EX.05)	40,0	10%	4,0
	<b>EAP</b>	Chine	CN - Agricultural Technology Transfer	100,0	5%	5,0
	<b>ECA</b>	Azerbaïdjan	FIN SERVS DEVT	12,3	89%	10,9
	<b>LCR</b>	Chili	CL-Infrastructure for Territorial Dvlpmt	50,3	22%	11,1
		Équateur	EC Scnd. Fiscal Consolid & Comp. Growth	100,0	5%	5,0
		Haïti	HT Economic Governance Reform Adj. Ope.	61,0	4%	2,4
		Mexique	MX-(APL1) Innov. for Competitiveness	250,0	4%	10,0
		Pérou	PE (CRL2) Guarantee Facility	200,0	7%	14,0
	<b>MNA</b>	Iran, République islamique d'	IR-BAM EARTHQUAKE EMERGENCY RECONSTR.	220,0	6%	13,2
	<b>SAR</b>	Inde	DISEASE SURVEILLANCE	68,0	10%	6,8
		Népal	NP Economic Reform TA	3,0	1%	0,0
		Pakistan	Pakistan PRSC I	300,0	16%	48,0
	<b>Total partiel</b>	<b>Engagements non exclusivement au titre des TIC</b>				
<b>Total</b>	<b>TIC</b>					<b>190,9</b>



**Projets de gestion des déchets solides et de protection contre les inondations approuvés durant l'ex. 05**  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont Ges. Et protec.	Engagements Gestion déchets et protec. inon (USD M)	
<b>Projets exclusivement INF</b>	<b>AFR</b>	Gambie	GM-Pov Allev & Munil Dev Supl SIL (EX.05)	4,0	51%	2,0	
		Sierra Leone	SL-Power & Water SIL (EX.05)	35,0	5%	1,8	
	<b>EAP</b>	Chine	CN-TAI BASIN URBAN ENVMT	61,0	10%	6,1	
			CN-HUNAN URBAN DEV	172,0	45%	77,4	
			CN-CHONGQING SMALL CITIES IIP	180,0	21%	37,8	
			CN-LIUZHOU ENVIRONMENT MGMT	100,0	5%	5,0	
	<b>ECA</b>	Turquie	MUNICIPAL SERVICES	275,0	16%	44,0	
	<b>LCR</b>	Argentine	AR(CRL1)Buenos Aires Infrastr SIDP(1APL)	200,0	5%	10,0	
			AR (APL1)Urban Flood Preven&Drainage	130,0	94%	122,2	
		Colombie	CO-(APL1)Disaster VulnerabilityReduction	260,0	35%	91,0	
			Haiti	HT Emergency Recov. & Disaster Management	12,0	10%	1,2
		Pérou	PE Vilcanota Valley Rehab & Mgmt Project	5,0	35%	1,7	
	<b>MNA</b>	Djibouti	DJ-FLOOD EMERGENCY REHABILITATION	6,5	25%	1,6	
	<b>Total partiel</b>	<b>Engagements exclusivement INF gestion déchets solides et protec. inond.</b>					<b>401,8</b>
	<b>Non INF-Dedicated</b>	<b>AFR</b>	Congo, République du	CG-Econ Recovery Credit ERL (EX.05)	30,0	2%	0,6
<b>ECA</b>		Albanie	NATURAL RES DEVT	7,0	8%	0,6	
			COASTAL ZONE MGMT (APL #1)	17,5	30%	5,3	
			NATURAL RES DEVT (FEM)	5,0	15%	0,8	
		Bosnie-Herzégovine	SOLID WASTE MGMT SUPPLMT	8,0	97%	7,8	
		Géorgie	IRR/DRAIN REHAB SUPPLMT (APL #1)	13,0	65%	8,5	
<b>MNA</b>		Égypte, République arabe d'	Integrated Irrig Improv. & Mgmt.	120,0	1%	1,2	
<b>Total partiel</b>		<b>Engagements non exclusivement INF gestion déchets solides et protec. inond.</b>					<b>24,6</b>
<b>Total</b>	<b>Gestion des déchets solides et protection contre les inondations</b>					<b>426,4</b>	

**Projets de développement urbain<sup>6</sup> approuvés durant l'ex. 05**  
(BIRD/IDA, garanties, FEM, financements spéciaux)

	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont urbain	Engagements Dév. urbain (USD M)		
<b>Projets exclusivement dév. urbain</b>	<b>AFR</b>	Congo, République démocratique du	CD-Emergen Living Conditions Impr (EX.05)	82,0	34%	27,9		
		Gambie	GM-Pov Allev & Munil Dev Supl SIL (EX.05)	4,0	75%	3,0		
		Tanzanie	TZ-Loc Govt Supt SIL (EX.05)	52,0	66%	34,3		
	<b>EAP</b>	Chine	CN-CHONGQING SMALL CITIES IIP	180,0	58%	104,4		
		Indonésie	ID-USDRP	45,0	100%	45,0		
			ID-UPP3	138,7	57%	79,1		
	<b>ECA</b>	République khyrgize	SMALL TOWNS INFRA & CAP BLDG	15,0	60%	9,0		
		Moldova	CADASTRE SUPPLMT	3,0	14%	0,4		
		Fédération de Russie	KAZAN MUNICIPAL DEVT	125,0	43%	53,8		
		Turquie	MUNICIPAL SERVICES	275,0	50%	137,5		
	<b>LCR</b>	Brésil	BR(CRL1)Prog Growth for Housing	502,5	33%	165,8		
		Mexique	MX Housing & Urban Technical Assistance	7,8	50%	3,9		
		Pérou	PE Vilcanota Valley Rehab & Mgmt Project	5,0	45%	2,2		
	<b>MNA</b>	Djibouti	DJ-FLOOD EMERGENCY REHABILITATION	6,5	28%	1,8		
		Iran, République islamique d'	IR-BAM EARTHQUAKE EMERGENCY RECONSTR.	220,0	50%	110,0		
		Maroc	MA-HOUSING SECTOR DPL	150,0	33%	49,5		
	<b>SAR</b>	Afghanistan	Kabul Urban Reconstruction Project	25,0	74%	18,5		
		Sri Lanka	North East Housing Reconstruction Progra	75,0	29%	21,8		
			Sri Lanka Tsunami ERL	75,0	25%	18,8		
<b>Total partiel</b>			<b>Engagements exclusivement au titre du développement urbain</b>	<b>886,6</b>				
	Région	Pays	Nom du projet	Total BM prêt/créd. (USD M)	% dont urbain	Engagements Dév. urbain (USD M)		
<b>Projets non exclusivement dév. urbain</b>	<b>AFR</b>	Bénin	BJ-Energy Srvcs Delivery APL (EX.05)	45,0	20%	9,0		
		Tchad	TD-Local Dev Prog Sup APL (EX.05)	23,0	13%	3,0		
		Érythrée	ER-Power Distribution SIL (EX.05)	50,0	28%	14,0		
		Ghana	GH-Urban Water SIL (EX.05)	103,0	29%	29,9		
		Kenya	KE-Energy Sec Recovery Prj (EX.05)	80,0	29%	23,2		
		Lesotho	LS-Water Sec Improvements APL (EX.05)	14,1	67%	9,4		
		Rwanda	RW-Urgent Electricity Rehab SIL (EX.05)	25,0	40%	10,0		
		Sierra Leone	SL-Bumbuna Hydro Completion (EX.05)	38,0	40%	15,2		
					SL-Power & Water SIL (EX.05)	35,0	29%	10,2

<sup>6</sup> Les activités d'infrastructure de la Banque sont organisées par grands secteurs (Énergie et industries extractives, TIC, Transports et Approvisionnement en eau et assainissement) et par grands thèmes (Développement urbain). Parce que le développement urbain est un thème et que ce thème et les secteurs s'excluent mutuellement, il ne peut être inclus dans un secteur ; ses composantes sont donc généralement indiquées séparément dans le cadre des grands secteurs d'infrastructure.

			SL-Urban Wtr Sply Supl SIL (EX.05)	3,2	25%	0,8
		Ouganda	UG-Road Dev APL 3 (EX.05)	107,6	20%	21,5
	<b>EAP</b>	Chine	CN-TAI BASIN URBAN ENVMT	61,0	28%	17,1
			CN-FEM-Heat Reform & Bldg Egy Eff.	18,0	33%	5,9
			CN-HUNAN URBAN DEV	172,0	40%	68,8
			CN-LIUZHOU ENVIRONMENT MGMT	100,0	60%	60,0
			CN-NINGBO WATER & ENVMT	130,0	20%	26,0
		Philippines	PH-MANILA THIRD SEWERAGE PROJECT	64,0	40%	25,6
		Timor-Leste	TP-POWER SECTOR PRIORITY INVESTMENTS	1,4	40%	0,6
		Viet Nam	VN-WATER SUPPLY DEV.	112,6	60%	67,6
	<b>ECA</b>	Albanie	COASTAL ZONE MGMT (APL #1)	17,5	14%	2,5
		Arménie	YEREVAN WATER/WW SERVS	20,0	40%	8,0
		Bosnie-Herzégovine	URB INFRA & SERV DEL	20,0	67%	13,4
			SOLID WASTE MGMT SUPPLMT	8,0	33%	2,6
		République khyrgize	RURAL EDUC	15,0	17%	2,6
		Roumanie	TRANSPORT RESTRUCTURING	225,0	17%	38,3
		Turquie	SEISMIC RISK MITIGATION	400,0	25%	100,0
	<b>LCR</b>	Argentine	AR(CRL1)Buenos Aires Infrastr SIDP(1APL)	200,0	58%	116,0
			AR (APL1)Urban Flood Preven&Drainage	130,0	40%	52,0
		Brésil	BR-(Amapa) Sustainable Communities	4,8	22%	1,1
			BR-Integ.Munic.Proj.-Betim Municipality	24,1	43%	10,4
			BR Espirito Santo Wtr & Coastal Pollu	36,0	50%	18,0
		Colombie	CO 2nd Programmatic FSAL	100,0	14%	14,0
			CO APL1-Water & Sanit. Sector Support	70,0	33%	23,1
		République dominicaine	DO Power Sector Program Loan	150,0	29%	43,5
		El Salvador	SV Land Administration II	40,2	13%	5,2
		Sainte-Lucie	LC Water Supply Infrastr. Improvement	7,7	25%	1,9
	<b>MNA</b>	Iran, République islamique d'	IR-NORTHERN CITIES WATER & SANITATION	224,0	49%	109,8
		Cisjordanie et Gaza	GZ-GAZA II EMERGENCY WATER	20,0	29%	5,8
<b>Total partiel</b>		<b>Engagements non exclusivement au titre du développement urbain</b>				<b>985,7</b>
<b>Total</b>		<b>Développement urbain</b>				<b>1872,3</b>

## ANNEXE C : PROGRAMMES ET PARTENARIATS MONDIAUX POUR L'INFRASTRUCTURE

Un certain nombre de partenariats ont été forgés par la Banque mondiale et des organismes de développement extérieurs dans le but d'appuyer des initiatives particulières dans le domaine des infrastructures. Ces partenariats — appelés Partenariat et programmes mondiaux (PPM) — ont pour objet d'investir dans la création et le partage de savoir concernant l'infrastructure, d'aligner les politiques et les pratiques en ce domaine au sein du Groupe de la Banque mondiale et avec les bailleurs de fonds, et de mobiliser des financements pour fournir un appui direct aux clients. Les PPM, qui ont donné lieu à des engagements globaux de plus de 72 millions de dollars durant l'exercice 05, contribuent largement aux efforts déployés par la Banque mondiale dans le domaine du savoir mondial et du partage des meilleures pratiques.

### Activités approuvées par tous les PPM dans l'infrastructure durant l'ex. 05 (totaux, USD milliers)

	AFR	EAP	ECA	LCR	MNA	SAR	MONDE	PROGRAM. TOTAUX
PPIAF	4 797	3 086	2 861	2 224	440	1 104	2 690	17 201
WSP	3 151	2 259	0	1 520	574	4 423	0	11 928
Alliance pour les villes	682	500	730	2 742	1 339	905	4 120	11 018
ESMAP	3 620	2 775	148	830	0	2 050	408	9 831
EITI	4 985	356	302	964	0	0	0	6 607
InfoDev	1 126	498	1 550	910	550	520	1 140	6 294
GGFR	1 593	667	423	0	476	0	0	3 159
GPOBA	1 215	46	372	103	751	115	0	2 602
NTF-PSI	1 241	135	75	413	60	0	0	1 924
BNWP-WSS	493	208	0	96	20	65	0	883
CASM	138	98	0	0	0	95	90	420
Provention Consortium	0	100	90	0	0	0	0	190
<b>TOTAUX RÉGIONS</b>	<b>23 041</b>	<b>10 727</b>	<b>6 551</b>	<b>9 802</b>	<b>4 210</b>	<b>9 277</b>	<b>8 448</b>	<b>72 056</b>

### Principaux programmes et partenariats mondiaux<sup>7</sup>

**Partenariat Banque-Pays-Bas sur l'eau (Bank-Netherlands Water Partnership Program - BNWP)** : ce nouveau programme a pour objet d'améliorer la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux populations pauvres. Le BNWP conforte la performance des opérations de la Banque mondiale dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et fournit un appui à un vaste programme de réformes sectorielles étroitement ciblées sur la lutte contre la pauvreté. Le BNWP appuie les efforts internationaux axés sur la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier la réduction de moitié, d'ici 2015, de la proportion de la population qui n'a pas accès à de l'eau potable.

<sup>7</sup> Certains PPM plus récents et de moindre envergure ne sont pas inclus ici ; c'est le cas du Mécanisme mondial pour la sécurité routière, du Programme mondial de facilitation des transports et du Partenariat mondial pour l'énergie dans les villages.

**L'alliance pour les villes** : l'alliance pour les villes a été formée dans le but de traduire dans les faits le concept de *Villes sans taudis*. Elle a été créée pour encourager l'adoption de nouveaux outils, des approches pratiques et le partage du savoir afin d'encourager le développement économique local et attaquer directement la pauvreté urbaine. Ses activités appuient l'exécution du programme du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Il s'agit d'une alliance mondiale forgée entre les villes et des partenaires de développement déterminés à améliorer les conditions de vie des segments défavorisés de la population urbaine en poursuivant leur action à deux niveaux : 1) la formulation de stratégies de développement qui débouchent sur une vision partagée de l'avenir et des priorités des villes en vue de réduire la pauvreté urbaine ; et 2) un important effort de réhabilitation des taudis mené au niveau des villes et de la nation toute entière.

**Communautés et industries extractives à petite échelle (CASM)** : CASM vise à réduire la pauvreté en appuyant un développement durable intégré des communautés associées aux activités d'industries extractives artisanales et à petite échelle ou touchées par ces activités. L'un des principaux objectifs de CASM consiste à rassembler et à diffuser les leçons tirées des efforts de développement déployés au cours des dix dernières années et aussi à contribuer à l'amélioration des efforts qui seront déployés à l'avenir. CASM a été lancé en 2001 sous la forme d'un mécanisme de coordination et de collaboration en réseau financé par plusieurs bailleurs de fonds pour travailler avec des gens de la mine en activité, leurs associations et communautés, les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales ainsi que des organismes d'aide au développement.

**Programme conjoint PNUD/Banque mondiale d'assistance à la gestion du secteur énergétique – ESMAP** : ESMAP est un programme d'assistance technique de portée mondiale qui est axé sur la contribution de l'énergie à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique afin d'améliorer les conditions de vie et protéger l'environnement dans les pays en développement et les économies en transition. ESMAP s'intéresse à trois domaines stratégiques : les réformes du secteur de l'énergie axées sur le marché, l'accès à des sources d'énergie rationnelles et abordables, et les activités de production, de transport, de distribution et d'utilisation de l'énergie respectueuses de l'environnement. ESMAP recherche résolument des liens intersectoriels entre, d'une part, les activités relatives à l'énergie et, d'autre part, la santé, les transports, la parité hommes-femmes, l'environnement, etc. Étant donné que, d'après les estimations, 90 % de la population de l'Afrique subsaharienne n'a pas accès à des sources d'énergie modernes, le continent africain est une cible importante des travaux d'ESMAP.

**Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)** : L'EITI vise à s'assurer que les revenus des industries extractives contribuent au développement durable et à la réduction de la pauvreté en accroissant la transparence des paiements effectués par les compagnies aux administrations publiques ainsi que la transparence des recettes reçues par ces mêmes administrations publiques. Le DFID guide cette initiative depuis 2002. Le Groupe de la Banque mondiale y participe activement en raison de la connaissance approfondie qu'elle a des industries extractives et du rôle important qu'elle joue aux fins de la promotion de la transparence. L'EITI cherche activement à obtenir l'appui de bailleurs de fonds supplémentaires.

**Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés (GGFR)** : le partenariat GGFR a pour objectif d'appuyer les efforts des gouvernements nationaux et de l'industrie pétrolière pour réduire le brûlage et l'évacuation des gaz associés à l'extraction de pétrole brut en améliorant le cadre des investissements du secteur privé. Le partenariat regroupe actuellement, outre la Banque mondiale, les gouvernements/sociétés pétrolières nationales de plusieurs pays, à savoir l'Algérie (Sonatrach), l'Angola, le Cameroun (SNH), l'Équateur, les États-Unis, le Nigéria, la Norvège et

le Tchad, ainsi que les compagnies pétrolières internationales BP, Chevron Texaco, ExxonMobil, Norsk Hydro, Shell, Statoil et TOTAL. D'autres pays et compagnies pétrolières devraient devenir membres du partenariat à brève échéance.

**Partenariat mondial pour l'aide basée sur les résultats (GPOBA)** : l'ABR est une stratégie conçue pour appuyer la fourniture de services de base lorsqu'il est justifié sur le plan de l'action publique de compléter ou de remplacer les paiements des usagers par des fonds publics. Les mécanismes d'ABR ont été utilisés dans une large gamme de secteurs d'infrastructure — eau, assainissement, électricité, télécommunications et transports — et mis en œuvre dans différents contextes. Le partenariat appuie la formulation de mécanismes d'ABR pour la fourniture de services d'infrastructure et sociaux dans les pays en développement et établit les rapports d'information correspondants. Il s'efforce activement d'obtenir l'appui de bailleurs de fonds supplémentaires.

**Programme Information au service du développement (InfoDev)** : InfoDev est un programme de don de portée mondiale géré par la Banque mondiale pour promouvoir la poursuite de projets novateurs portant sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au fins du développement économique et social, et ciblant plus particulièrement les besoins des populations démunies des pays en développement. InfoDev fait bénéficier les gouvernements des économies en développement de conseils sur l'action à mener et d'autres services d'assistance technique dans les domaines de la privatisation, de l'entrée du secteur privé et de la concurrence qu'il peut exercer dans les secteurs des communications et de l'information, et sur l'amélioration du cadre politique réglementaire et commercial de l'investissement.

**Fonds fiduciaire norvégien pour le développement du secteur privé et l'infrastructure (NTP-PSI)** : le NTP-PSI accorde des ressources sous forme de dons au titre d'activités menées dans le cadre du secteur privé et dans l'infrastructure. Il financera des projets dans l'énergie et les industries extractives, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, le développement urbain, les transports, l'infrastructure, les PME et la microfinance menés dans tout le Groupe de la Banque mondiale. Il cible son action sur les pays les plus pauvres et la moitié de ses ressources sont réservées à l'Afrique.

**Consortium ProVention** : le Consortium est une coalition mondiale de gouvernements, d'organisations internationales, d'instituts universitaires, du secteur privé, et d'organisations de la société civile ayant pour but de réduire l'impact de catastrophes sur les pays en développement. Le consortium fonctionne en réseau pour partager les connaissances, rassembler les ressources et mobiliser des ressources supplémentaires afin de réduire les risques liés aux catastrophes. Il s'efforce essentiellement d'exploiter des synergies et de coordonner les efforts de façon à ce que ces derniers, et les avantages qu'ils procurent, soient partagés. Ses bureaux sont actuellement basés à la Fédération internationale de la Croix-Rouge en Suisse.

**Mécanisme consultatif pour la prestation de services d'infrastructure dans le cadre de partenariats publics-privés (PPIAF)** : le PPIAF est un mécanisme d'assistance technique financé par plusieurs bailleurs de fonds qui a pour objet d'aider les pays en développement à améliorer la qualité de leur infrastructure par le biais de la participation du secteur privé. Son aide facilite la participation d'intérêts privés au financement, à la propriété, à l'exploitation, à la réhabilitation, à l'entretien ou à la gestion de services d'infrastructure.

**Programme eau et assainissement (WSP)** : le Programme eau et assainissement est un programme mené dans le cadre d'un partenariat international pour aider les populations démunies des pays en développement à obtenir un accès durable à de l'eau potable et à des services

d'assainissement. Il a des bureaux régionaux et nationaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine et travaille avec un vaste réseau de partenaires, dont des prestataires de services privés, à la formulation de solutions novatrices pour aider les communes pauvres à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent pour obtenir un approvisionnement en eau et des services d'assainissement. Il fournit des conseils aux décideurs pour les aider à adopter de meilleures politiques et stratégies et à entreprendre des réformes institutionnelles. Il fournit également des conseils axés sur le renforcement des programmes et projets d'investissement de ses clients et partenaires, et il produit, valide et communique des informations sur des solutions novatrices d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

## ANNEXE D : ÉTAT D'AVANCEMENT DES INDICATEURS POUR L'INFRASTRUCTURE

Secteur	État d'avancement
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Clignotants / indicateurs globaux mis au point</i>, et inclusion des <i>taux d'électrification</i> dans le système d'évaluation d'IDA-14 ; proposition et mise à l'essai d'un autre indicateur global basé sur la consommation de combustibles solides par les ménages</li> <li>• <i>Méthodologies formulées pour l'amélioration de la collecte d'indicateurs de performance au niveau national</i> et renforcement des capacités nationales pour procéder à des enquêtes à objectifs multiples et spécialisées (notamment la préparation de directives pour inclure l'énergie dans des enquêtes à objectifs multiples auprès des ménages (LSMS))</li> </ul>
Technologies de l'information et des communications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Indicateurs globaux bien établis</i> et déjà inclus dans les ODM (Cible 18) et le système d'évaluation d'IDA-14.</li> <li>• <i>Établissement de bilans en cours</i> sur les données disponibles sur les TIC au niveau national, micro et des projets</li> <li>• <i>Série principale d'indicateurs TIC définie</i> et mise en place d'une page web sur les informations et données relatives aux TIC</li> <li>• <i>Achèvement d'un rapport phare</i> (World Information and Communication for Development Report 2006)</li> <li>• <i>Fondation d'un partenariat mondial pour mesurer les TIC au service du développement et participation à ce partenariat</i></li> </ul>
Transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Perfectionnement des indicateurs mondiaux des transports</i>, notamment les World Development Indicators 2005, établissement de l'<i>indicateur d'accès rural</i> (RAI) dans le cadre d'IDA-14 , et définition et mise à l'essai de quatre indicateurs/ clignotants supplémentaires</li> <li>• <i>Coopération accrue avec les organismes nationaux spécialisés de collecte et de présentation des données</i> (par ex. Fédération routière internationale, Association mondiale de la route, Union internationale des chemins de fer, Organisation de l'aviation civile internationale)</li> <li>• <i>Bilan en cours des données disponibles et de leur qualité</i>, et formulation de mesures fondamentales pour assurer la cohérence des données</li> <li>• <i>Initiatives formulées pour l'évaluation pluriannuelle de l'impact sur le développement (DIME) des interventions dans les transports urbains</i></li> </ul>
S. urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Indicateurs mondiaux définis et utilisés</i>, inclusion notamment des indicateurs urbains dans World Development Indicators 2005</li> <li>• <i>Relation de travail « interorganisations » établie</i> avec Habitat et DFID en vue de la collecte et du maintien des données</li> <li>• <i>Études d'évaluation pluriannuelle de l'impact entreprises</i> pour quantifier la contribution des projets de la Banque mondiale à la réalisation des objectifs du secteur urbain (en particuliers pour les projets de réhabilitation des taudis)</li> </ul>
Approvisionnement en eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Apport d'une contribution au Programme de suivi commun UNICEF-OMS</i> par le biais de la participation au Groupe consultatif sur l'harmonisation des questions des enquêtes auprès des ménages portant sur l'eau, et participation active à la standardisation des définitions et à l'harmonisation des questions des enquêtes.</li> <li>• <i>Apport d'une contribution à l'expansion du réseau International Benchmarking Network (IBNET) pour les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement</i></li> <li>• Outils et méthodes conçus et mis à l'essai pour améliorer le suivi et l'évaluation de manière à renforcer ces activités dans le secteur</li> <li>• <i>Série d'indicateurs de base sur l'action à mener mise au point</i> qui donneront lieu à la collecte d'informations pour assurer le suivi de l'accès à des sources sûres et durables d'approvisionnement en eau et d'assainissement au niveau des projets, au niveau national, et à celui des consommateurs et des prestataires</li> <li>• <i>Utilisation de données sur l'accès à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans tous les projets consacrés à ce domaine</i></li> </ul>